

TABLE DES MATIERES

I.	RÉSUMÉ.....	1
II.	ANALYSE DES ÉCARTS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	3
III.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES	7
	1. Observations générales	7
	2. Les recettes fiscales.....	9
	a) Impôt des personnes physiques	10
	b) Impôt des personnes morales.....	12
	c) Contribution immobilière	13
	d) Impôt sur les gains immobiliers	13
	e) Impôt sur les droits de mutations immobilières.....	13
	f) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital	14
	g) Impôt sur les successions.....	14
	3. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par	
	Services	14
	Administration générale	14
	Finances	14
	Ecoles.....	15
	Police locale et mobilité	15
	Génie civil.....	16
	Urbanisme et architecture	17
	Sports	17
	Aide sociale.....	18
IV.	EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES EN 2017	18
	Observations générales.....	18
	Evolution des charges entre 2010 et 2017	19
	1. Résultats par Services (classification administrative)	20
	2. Evolution des charges– commentaires des rubriques par	
	Services	21
	Administration générale	21
	Finances	22
	Ecoles	22
	Police locale et mobilité	23
	Génie civil.....	24
	Urbanisme et architecture	25
	Sports	26
	Institutions et assurances sociales.....	26
	Aide sociale.....	26
	Curatelles d'adultes.....	27
	3. Analyse spécifique de quelques centres de charges.....	27
	a) Les charges du personnel	27
	b) Les charges financières	27
	Charges des intérêts passifs de 2007 à 2016	29
	Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts	
	communaux	30
V.	ANALYSE DU BILAN	31
	1. Actif du bilan	31
	Patrimoine financier.....	31
	Patrimoine administratif	32
	2. Passif du bilan	32
VI.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2017	34
	Représentation graphique des indicateurs	38
	Tableau des flux de trésorerie 2017	38
VII.	CONCLUSION	39

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
AU CONSEIL GENERAL**

(du 17 avril 2018)

29 - 2016 - 2021 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur le résultat des comptes de la Ville pour l'exercice 2017 :

Total des revenus	256'625'322.43
Total des charges	249'175'157.57
d'où un excédent de revenus de	<u>7'450'164.86</u>

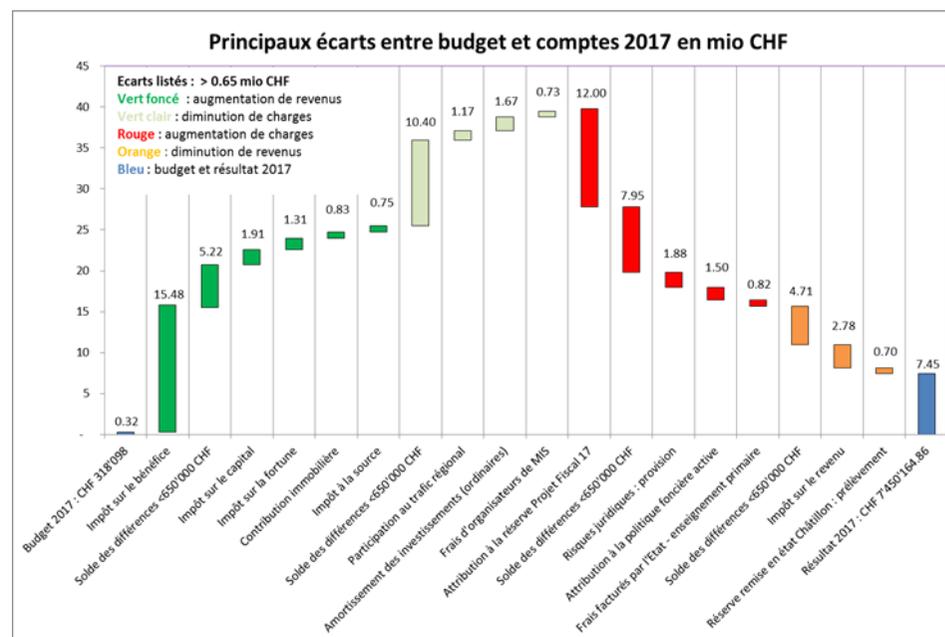
I. Résumé

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2017 un bénéfice de **CHF 7.5 mio** contre CHF 0.3 mio au budget et CHF 7.1 mio aux comptes 2016. Cette situation représente une amélioration de CHF 7.2 mio, soit **3.1 %** des charges du budget de fonctionnement.

Ce résultat est obtenu après l'approvisionnement des **provisions** et **réserves** (non obligatoires) suivantes :

- provision « Projet fiscal 17 » (PF 17) à hauteur de CHF 12.0 mio (non budgétée) ;
- provision pour risques juridiques à hauteur de CHF 1.9 mio (non budgétée) ;
- réserve de politique foncière active à hauteur de CHF 2.5 mio (CHF 1.0 mio au budget) ;
- réserve dédiée aux établissements scolaires de CHF 1.0 mio (conforme au budget) ;
- réserve pour sites pollués à hauteur de CHF 0.6 mio (CHF 0.5 mio au budget).

Avant ces attributions, le résultat brut se chiffrait à CHF 25.3 mio. Les principaux écarts entre le budget et les comptes peuvent être visualisés par catégorie dans le graphique suivant :



Les principaux éléments peuvent être récapitulés comme suit :

1. Les revenus d'**impôts et contributions**, avec une augmentation de CHF 20.3 mio dans les domaines listés ci-dessous :

Impôt sur le bénéfice	15.48
impôt sur le capital	1.91
Impôt sur la fortune	1.31
Contribution immobilière	0.83
Impôt à la source	0.75
Total en mio CHF	20.29

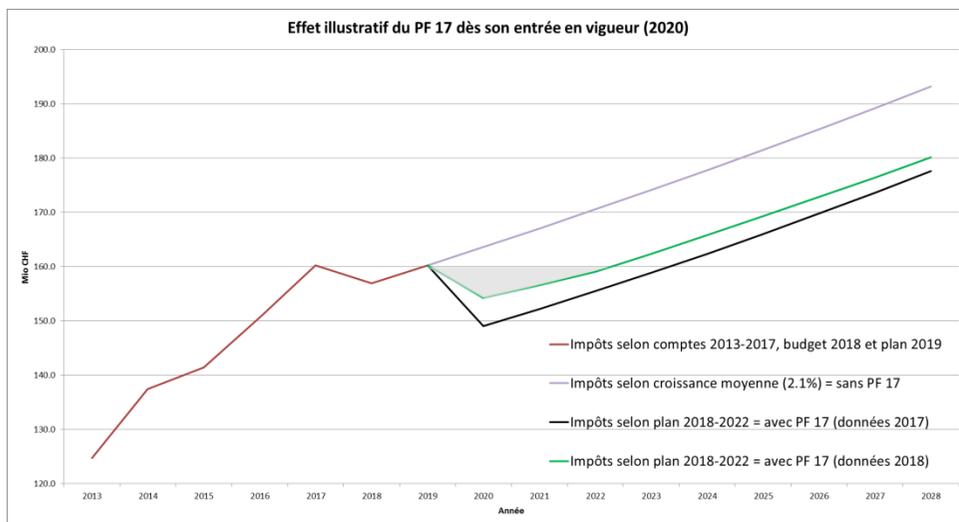
Dans ces résultats se trouvent des montants extraordinaires et uniques identifiables séparément à hauteur de CHF 1.5 mio dans le domaine de l'impôt sur le bénéfice des entreprises, montant qui ne génère pas un effet de base pour le calcul des prévisions. Les sorties volontaires (non planifiées) de régimes spéciaux en 2017 totalisent quant à elles CHF 14.0 mio, montant déjà identifié en septembre 2017 et annoncé lors de la validation du budget 2018.

A noter que l'impôt sur le revenu des personnes physiques **diminue de CHF 2.8 mio** par rapport au budget (CHF +0.4 mio par rapport aux comptes 2016) en parallèle, ce qui est une mauvaise nouvelle s'agissant du poste le plus important des revenus de la Ville.

2. Les **amortissements** des investissements : ces charges sont en diminution de CHF 1.7 mio suite au changement de politique d'activation et aux retards constatés dans les investissements projetés (oppositions et calendriers d'exécution trop ambitieux).
3. Les **taxes de décharge et de déchets** : CHF 1.2 mio de revenus supplémentaires, correspondant à des quantités supplémentaires traitées (charges également en hausse).

4. La **participation cantonale au trafic régional** : CHF 1.2 mio de charges en moins en raison d'une participation plus élevée que prévu de la part de la Confédération.
5. La **gestion parcimonieuse des budgets** de la part des Services de la Ville, qui ne sont pas dépassés dans leur grande majorité, peut également être relevée.
6. La **provision pour risques juridiques** de CHF 1.88 mio est constituée parallèlement aux différentes oppositions et aux litiges en cours, portant sur l'année 2017. De manière générale, toute procédure en cours et chiffrée est portée en compte à titre de risque.
7. La création d'une **provision PF 17** à hauteur de CHF 12.0 mio (correspondant à l'attribution prévue au plan 2018-2022) a pour origine la possibilité offerte par l'Etat de provisionner des bénéfices avant l'introduction du PF 17 afin d'en atténuer ses effets négatifs. Comme le **graphique** suivant le montre, le PF 17 aura pour la Ville de Fribourg un impact plus important que celui publié par le SCC en mars 2018 (annonce d'une perte limitée à CHF 0.6 mio par an, soit 0.3% de ses revenus), car ce dernier s'est basé sur l'impôt sur le bénéfice de 2014 (derniers chiffres réels à disposition, ce qui est correct). Ce calcul ne considère donc pas encore l'effet des contribuables sortis volontairement du régime fiscal particulier en 2017 ainsi que leur influence sur la péréquation financière des ressources. Selon les simulations faites, toutes choses égales par ailleurs, la Ville devrait voir ses revenus d'impôts sur le bénéfice diminuer de CHF 9.0 à CHF 12.0 mio par an dès 2020 (ligne verte) par rapport à une évolution constante théorique partant de 2019 sans effet PF 17 (ligne violette). La différence entre les lignes verte et violette représente la perte annuelle par rapport à une évolution moyenne sans PF 17. Le plan financier 2018-2022 considèrerait déjà ces éléments (ligne noire). En grisé se trouvent toutes les valeurs en-deçà de celles de 2019 avec le calcul réactualisé selon les données du

Département des finances en 2018. A fin 2022, elles représentent un manque à gagner de CHF 11.0 mio en cumulé par rapport au niveau 2019.



8. Le **bénéfice** inscrit servira à atteindre deux objectifs d'importance :

- augmenter le ratio des fonds propres "libres" de la Ville de Fribourg, jugés insuffisants par la fiduciaire Jordan à fin 2014 (8.3%), par la fiduciaire CORE Revicor à fin 2015 (8.0%) ainsi que par la Commission financière, et se mettre dans une position financière plus favorable à l'aube du processus de fusion avec les communes voisines (9.3% à fin 2016 et 10.5% à fin 2017) ;
- permettre à la Ville de Fribourg de diminuer ses besoins en fonds étrangers sur la période de planification 2018-2022 et se donner plus de moyens pour réaliser ses objectifs ambitieux d'investissement.

9. Au niveau du **compte d'investissements**, une diminution des dépenses de CHF 29.0 mio est constatée par rapport au budget. Cette différence est due aux retards dans les projets ou au non commencement de ces derniers. En outre, des objets votés au budget voient leurs dépenses réparties sur plusieurs années. Cette diminution n'influence pas la prévision des dépenses réactualisée lors de l'établissement du plan financier 2018-2022 en terme de besoin de trésorerie.

II. Analyse des écarts du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2017 un bénéfice de CHF 7.5 mio contre CHF 0.3 mio au budget. Cette situation représente une amélioration de CHF 7.1 mio, soit 2.78% des charges du budget de fonctionnement.

Ce bon résultat annuel est atteint avant tout grâce à des recettes fiscales inattendues à hauteur de CHF 19.0 mio qui touchent notamment les domaines suivants :

- impôts sur le bénéfice des personnes morales pour CHF 15.5 mio ;
- impôts sur le capital des personnes morales pour CHF 1.9 mio et
- impôts sur la fortune des personnes physiques pour CHF 1.3 mio.

A noter que l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminue en parallèle de CHF 2.8 mio par rapport au budget (CHF +0.4 mio par rapport aux comptes 2016), produisant un effet de base sur les recettes futures, ce qui est une mauvaise nouvelle s'agissant du poste le plus important des revenus de la Ville.

Le résultat sans les réserves et provisions se monte à CHF 25.3 mio. Conformément à la stratégie du Conseil communal, les réserves ont été effectuées dans les domaines suivants : sites pollués (CHF 0.6 mio),

politique foncière active (CHF 2.5 mio) et établissements scolaires (CHF 1.0 mio). Des provisions ont été faites pour le PF 17 (CHF 12.0 mio) et pour les risques juridiques (CHF 1.9 mio). Le bénéfice après réserves de CHF 7.5 mio contribue à augmenter le ratio de fonds propres et par conséquent freiner l'augmentation de l'endettement induit par la volonté de réaliser des projets d'envergure.

Par rapport au budget, ce résultat s'explique par les écarts principaux listés ci-dessous. Les différences de plus de CHF 0.1 mio sont inscrites de manière individuelle et celles qui sont inférieures à cette limite sont additionnées pour figurer dans un seul total en fin de liste. Dans le détail du message, ces écarts plus petits font également l'objet de commentaires. Les comptes qui génèrent une augmentation de charges sont (en CHF) :

Comptes	Désignation	Ecart charges	
259.382.03	Attribution à la réserve Projet Fiscal 17	12'000'000	1)
203.380.00	Risques juridiques : provision	1'883'700	2)
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	1'500'000	3)
320.351.00	Frais facturés par l'Etat - enseignement primaire	816'431	4)
613.380.00	Attribution au fonds d'amortissement patrimoine financier	484'416	5)
312.380.00	Attribution au fonds de rénovation - DOSF	438'642	6)
612.301.00	Salaires des concierges	363'392	7)
1200.301.00	Traitements - Curatelles adultes	325'713	7)
601.301.00	Traitements - Urbanisme et architecture	252'181	7)
501.301.00	Traitements - Génie civil, environnement et énergie	189'034	
420.301.25	Prestations supplémentaires (convention heures supplémentaires)	176'000	
130.301.00	Traitements - Relations humaines	170'907	
310.351.00	Frais facturés par l'Etat - CO Belluard	164'934	
110.301.00	Traitements - Administration générale	149'988	
915.301.00	Traitements - Piscine du Levant	127'084	
532.332.00	Amortissement investissement (extension STEP)	124'333	
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	115'093	
1100.301.00	Traitements - Aide sociale	111'242	
312.351.00	Frais facturés par l'Etat - DOSF	109'339	
140.301.00	Traitements - Service juridique	100'490	
	Solde des différences <100'000 CHF	4'549'923	
	Total général en CHF	24'152'841	

Dans ce décompte sont visibles les éléments principaux suivants, qui totalisent CHF 17.7 mio :

1) La création d'une provision PF 17 de CHF 12.0 mio a pour origine la possibilité offerte par le Service des communes de l'Etat (SCom) de provisionner d'éventuels bénéfices à l'aube de l'introduction de la PF 17, qui aura pour certaines communes (dont la Ville de Fribourg) un effet négatif important. La conjonction d'une bonne nouvelle imprévisible dans le domaine de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales touchant les années 2017 à 2019 et la perspective de diminution des revenus fiscaux dès 2020 donne à la Ville de Fribourg l'opportunité de créer cette provision et de l'alimenter suffisamment afin de minimiser l'impact de la PF 17 dès 2020 (lissage des résultats). En effet, dès cette date, la provision pourra être utilisée de manière non affectée (= pour les besoins du ménage communal courant) afin de compenser des revenus fiscaux en baisse et l'effet délétère sur la péréquation financière intercommunale des revenus 2017 à 2019 en hausse (toutes choses égales par ailleurs). La provision est de CHF 12.0 mio en 2017, montant qui correspond à l'attribution prévue dans le plan financier 2018-2022.

2) La provision pour risques juridiques de CHF 1.88 mio est constituée en raison de différentes oppositions et litiges en cours.

3) Une attribution supplémentaire de CHF 1.5 mio à la réserve de politique foncière active (PFA) est proposée (CHF 1.0 mio prévu au budget), les objectifs de cette PFA étant très ambitieux. L'attribution à la réserve PFA totalise donc CHF 2.5 mio dans les comptes 2017.

4) Les frais liés de l'Etat pour le paiement des salaires des enseignants de l'école primaire ont augmenté de CHF 0.8 mio.

5) Pour donner suite à une remarque de la fiduciaire lors du bouclage des comptes 2016, la méthode d'amortissement des actifs du patrimoine financier a été harmonisée pour tous les objets (deux

méthodes cohabitaient auparavant), l'attribution à un fonds d'amortissement à un taux unique a été appliquée ; elle occasionne une charge supplémentaire de CHF 0.5 mio, compensée par des amortissements des investissements ordinaires en baisse.

6) La nouvelle convention des CO signée avec l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français fin 2017 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2017) entraîne une modification dans la comptabilisation des charges qui sont à refacturer. Cette modification augmente la transparence et la qualité de la facturation, mais entraîne des dépassements dans des rubriques dont le budget était à zéro.

7) Les dépassements dans les salaires des Services font l'objet d'une explication séparée dans ce message.

Les comptes qui engendrent des diminutions de recettes et détériorent également le résultat de l'exercice sont (en CHF) :

Comptes	Désignation	Ecart revenus	
210.400.01	Impôt sur le revenu	-2'783'036	1)
531.480.00	Réserve remise en état Châtillon : prélèvement	-703'224	2)
532.434.00	Taxes d'épuration	-497'725	3)
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	-450'351	4)
210.404.00	Droits de mutations immobilières	-428'310	1)
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	-308'955	4)
312.452.00	Participation des communes - DOSF	-287'959	5)
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	-218'762	
401.434.00	Produit des parcomètres	-192'991	
325.461.00	Participation canton (logopédie, psychologie et psychomotricité)	-180'309	
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	-149'575	
210.441.00	Impôt sur véhicules et cycles	-147'672	
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients (Châtillon)	-140'226	
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)	-135'000	
612.490.25	Charges des bâtiments scolaires : imputation	-118'009	
311.452.00	Participation des communes - CO Jolimont	-104'249	
400.427.00	Location du domaine public	-102'784	
Solde des différences >-100'000 CHF		-1'245'371	
Total général en CHF		-8'194'507	

1) La diminution des impôts sur le revenu de CHF 2.8 mio sera commentée dans le chapitre des recettes fiscales, tout comme celle des droits de mutation immobilières (CHF 0.4 mio).

2 et 3) Les diminutions de recettes du domaine du Génie civil (remise en état de Châtillon et taxes d'épuration) sont dépendantes des volumes de déchets et/ou d'eaux usées.

4) Les diminutions des recettes des prestations liées à la LASoc sont liées à des diminutions de charges quasiment équivalentes (diminution des prestations en général).

5) La diminution des recettes liée à la participation des communes pour la DOSF est également liée à la nouvelle convention et aux modifications de rubriques comptables.

En parallèle, il faut relever les écarts qui améliorent la situation par rapport au budget. Les comptes qui génèrent une diminution de charges sont les suivants (en CHF) :

Comptes	Désignation	Ecart charges
259.364.00	Participation au trafic régional	-1'170'329
612.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-804'102
1110.366.50	Frais d'organiseurs de MIS	-725'562
210.319.00	Impôts irrécouvrables	-619'504
532.380.00	Réserve obligatoire traitement et évacuation des eaux: attribution	-430'032
312.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-389'300
1030.351.20	Prest. accompagnement + frais résiduels des soins dans EMS	-365'219
531.314.10	Sites et sols pollués	-339'348
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	-318'301
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne	-318'147
620.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-266'070
201.304.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	-265'015
1110.366.20	Frais médicaux de base LASoc	-257'512
325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	-245'120
520.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	-214'700
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	-208'737
320.301.00	Traitements - Ecoles primaires	-208'328
532.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	-174'547
320.390.25	Charges des bâtiments scolaires : imputation	-168'861
350.301.00	Traitements - AES	-168'099
622.301.00	Traitements - Cimetière	-157'207
203.314.00	Achat de terrain	-150'000
201.301.11	Gratifications d'ancienneté	-136'885
430.301.00	Traitements - Mobilité	-123'803
531.350.01	Taxe Confédération pour ass. sites contaminés	-117'280
501.301.25	Prestations supplémentaires (heures suppl. et vacances du pers.)	-107'000
531.351.01	Taxe cantonale pour ass. sites contaminés	-106'950
531.318.10	Etudes et analyses - Châtillon	-104'126
Solde des différences >-100'000 CHF		-5'312'718
Total général en CHF		-13'972'802

1) La participation cantonale au trafic régional : CHF 1.2 mio de charges en moins en raison d'une participation plus élevée que prévu de la part de la Confédération.

2) Les amortissements des investissements : ces charges sont en diminution de CHF 1.7 mio suite au changement de politique d'activation et aux retards constatés dans les investissements projetés (oppositions et calendriers d'exécution trop ambitieux). Un effet supplémentaire moins

important résulte des modifications résultant de l'ajustement des amortissements légaux minimaux, processus annuel réalisé en collaboration avec le SCom.

3) Les frais d'organiseurs pour les mesures d'insertion sociale dépendent des mesures à mettre en place et du nombre de bénéficiaires. Ils ont diminué de CHF 0.7 mio par rapport au budget.

4) Les écarts au niveau des impôts irrécouvrables et débiteurs irrécouvrables montrent des diminutions de charges pour des positions qu'il est difficile de budgéter. En 2017, cela engendre une amélioration de la situation.

5) Les charges courantes liées à la surveillance et l'assainissement des sites et sols pollués ont été plus basses de CHF 0.3 mio qu'au budget. A noter que les coûts des investigations en cours et à faire sont pris sur la réserve.

6) Les charges des frais médicaux selon la LASoc, difficilement prévisibles, ont été plus basses de CHF 0.3 mio dans les comptes.

7) Les frais facturés par l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français sont également touchés par les modifications de rubriques comptables déjà mentionnées ci-dessus. La facture finale reste dans des proportions tout à fait similaires à l'ancienne convention, si on exclut les charges nouvellement facturées pour la DOSF.

8) Le budget 2017 des ponts AVS était surestimé, ce qui conduit à une amélioration de la situation de CHF 0.3 mio dans les comptes.

De multiples positions de moins de CHF 250'000.- sont à constater dans tous les Services de l'administration communale, ce qui prouve l'engagement parcimonieux des ressources disponibles.

Les comptes qui engendrent une augmentation de recettes sont (en CHF) :

Comptes	Désignation	Ecart revenus
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	15'482'264
210.401.00	Impôt sur le capital	1'906'765
210.400.00	Impôt sur la fortune	1'311'462
210.402.00	Contribution immobilière	832'685
210.400.10	Impôt à la source	752'781
531.434.00	Taxes de décharge	635'678
530.434.01	Taxe de déchets	528'173
220.422.11	Portefeuille	324'420
401.427.00	Produit des autorisations	262'840
130.438.00	Exécution des travaux par le personnel	253'692
1200.436.00	Honoraires de gestion	250'000
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	202'418
310.452.00	Participation des communes - CO Belluard	191'679
210.400.30	Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	156'414
110.436.20	Remboursements de tiers - Secrétariat de Ville	128'285
401.437.00	Amendes d'ordre	127'866
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	115'883
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	111'174
530.435.00	Vente de matériel récupéré - Déchets	107'256
501.438.00	Exécution des travaux par le personnel	102'985
Solde des différences <100'000 CHF		1'721'893
Total général en CHF		25'506'614

1) Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant.

2) Les positions « taxes de décharges et de déchets » montrent un écart entre le volume de déchets des comptes et du budget, cela signifie qu'un volume plus important a été traité, qu'il a rapporté plus mais également que les charges de traitement ont été plus hautes.

3) L'augmentation de revenus du portefeuille de CHF 0.3 mio porte sur la participation aux résultats de Groupe e Celsius plus grande que prévu (participation de la Ville de Fribourg = 27.29%).

4) Cette recette de produit des autorisations dépend du nombre de requêtes déposées auprès de la police locale. Elle est de CHF 0.3 mio supérieure au budget 2017.

5) Cette recette est liée à des prestations fournies par des collaborateurs de l'administration communale qui sont refacturées ou imputées sur des objets d'investissement. La valeur au budget était à zéro. Dès 2018, un traitement séparé de ces éléments a déjà été prévu au budget, ce qui ne générera plus de dépassement des rubriques de charges et revenus concernées.

6) Les honoraires de gestion obtenus par le Service des curatelles d'adultes ont été sous-estimés au budget.

Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant.

III. Examen de détail de l'évolution des recettes

1. Observations générales

Les recettes ont passé de CHF 239.3 mio au budget à CHF 256.6 mio aux comptes. Voici l'évolution en CHF par nature des recettes, hors imputations internes :

	Nature comptable	Comptes 2017	Budget 2017	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts	160'266'815	142'998'000	17'268'815	12.1%
41	Patentes, Concessions	351'380	326'000	25'380	7.8%
42	Revenus des biens	7'729'594	7'018'970	710'624	10.1%
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	42'196'625	40'969'090	1'227'535	3.0%
44	Parts à des recettes sans affectation	1'682'328	1'830'000	-147'672	-8.1%
45	Remboursements de collectivités publiques	13'233'346	14'086'162	-852'816	-6.1%
46	Subventions acquises	3'177'777	3'299'773	-121'996	-3.7%
48	Prélèvement sur les réserves	1'684'329	2'304'000	-619'671	-26.9%
	Total (sans imputations internes)	230'322'194	212'831'995	17'490'199	8.2%

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" (sans les taxes) dépassent le budget de CHF 17.3 mio. Cette augmentation provient principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF +15.5 mio), sur le capital (CHF +1.9 mio) et sur la fortune des personnes physiques (CHF +1.3 mio). Les explications détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent en page suivante.

Le budget des revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" montre une variation de CHF 0.7 mio provenant avant tout des dividendes des participations plus élevés qu'escompté (CHF 0.3 mio) ainsi que des produits des autorisations de la police locale (CHF 0.2 mio).

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont supérieurs de plus de CHF 1.2 mio par rapport au budget. Il faut relever principalement toutes les charges liées à l'aide sociale qui sont compensées dans la même proportion par des subventions ou participations.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de CHF 0.9 mio par rapport à la prévision budgétaire. Le montant de l'Etat de Fribourg porté en revenus aux comptes 2017 était de CHF 4.6 mio et représente la majeure partie de l'écart au budget (CHF 0.8 mio). Cette diminution est principalement liée à la facturation LASoc et est à considérer avec des diminutions de charges équivalentes (baisse des montants d'aide versés aux bénéficiaires de prestations sociales).

Les prélèvements sur les réserves (rubrique 48) n'atteignent pas les montants budgétés (écart de CHF 0.6 mio), parce que le montant dissout dans le cadre de la remise en état de la décharge de Châtillon est inférieur aux attentes à hauteur de CHF 0.7 mio.

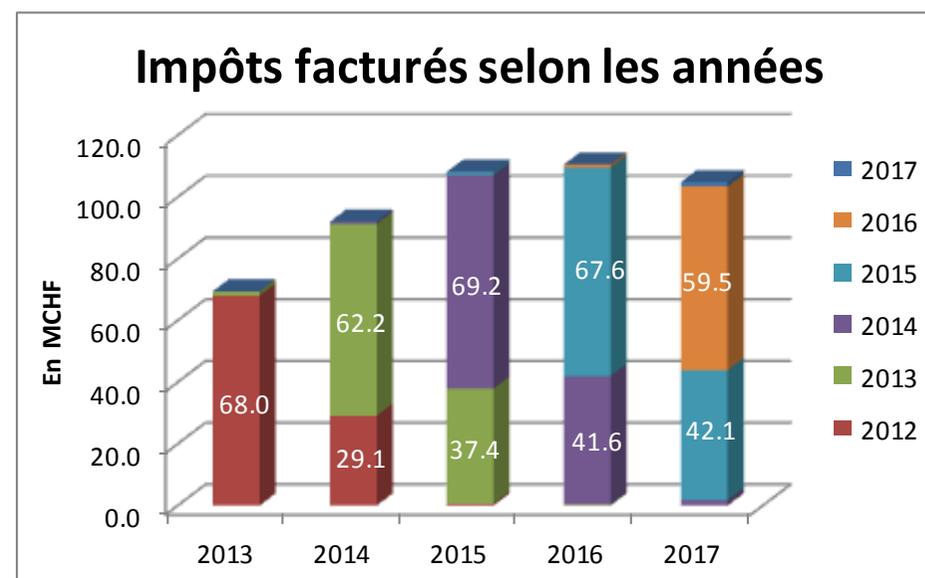
2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2017 ont passé de CHF 145.3 mio au budget (rubriques « 21 » du compte de fonctionnement) à CHF 162.6 mio aux comptes (CHF 152.8 mio aux comptes 2016).

Voici les principaux résultats des impôts, sans les diverses taxes et récupérations d'actes de défaut de biens ADB :

CHF	Comptes 2017	Budget 2017	Différence
Impôt sur la fortune	10'011'461.95	8'700'000	1'311'462
Impôt sur le revenu	77'416'964.10	80'200'000	-2'783'036
Impôt à la source	7'352'781.16	6'600'000.00	752'781
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'406'413.85	1'250'000.00	156'414
Impôt sur le capital	6'906'765.45	5'000'000.00	1'906'765
Impôt sur le bénéfice	34'382'264.20	18'900'000.00	15'482'264
Contribution immobilière	16'832'685.25	16'000'000.00	832'685
Impôt sur les gains immobiliers	1'711'173.90	1'600'000.00	111'174
Droits de mutations immobilières	2'671'689.90	3'100'000.00	-428'310
Impôt sur les successions	413'926.61	470'000.00	-56'073
Total	159'106'126	141'820'000	17'286'126

La facturation des impôts concerne les années suivantes :



Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

a) Impôt des personnes physiques

a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une diminution de CHF 2.8 mio par rapport au budget (CHF 77.4 mio contre CHF 80.2 mio).

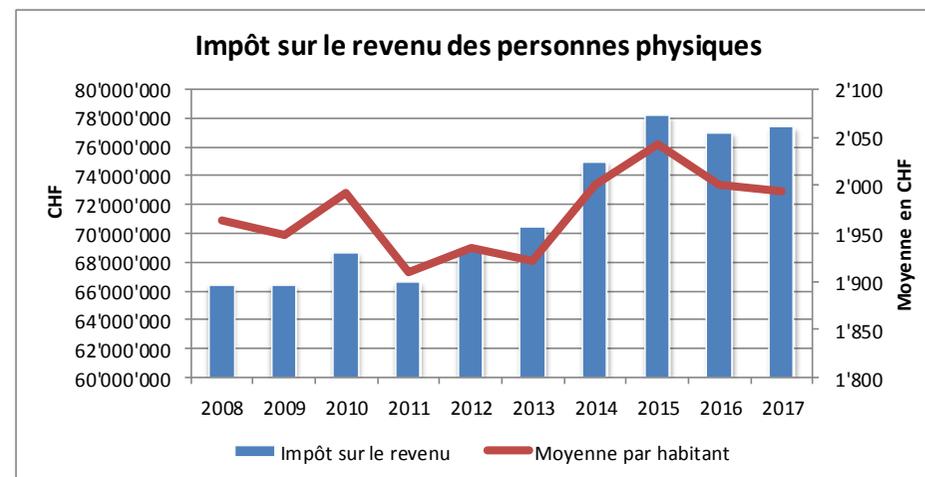
Impôt sur le revenu			
extourne provision 2015	21'220'000	66'466'964	facturations effectuées en 2017
extourne provision 2016	70'500'000	30'270'000	provision impôt 2016 à facturer
		72'400'000	provision impôt 2017 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>91'720'000</i>	<i>169'136'964</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2017	77'416'964		

La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2017, le solde de l'impôt 2015, environ CHF 20.3 mio et les 59.07% de l'impôt 2016 pour environ CHF 45.5 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2016, ainsi que presque pour toute l'année 2017.

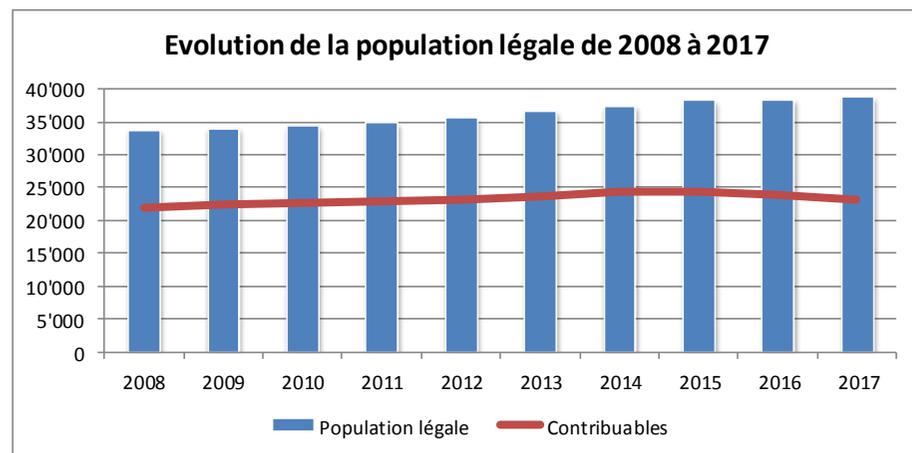
Lors de l'établissement du budget 2017, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2014. Il a pris en compte l'estimation du Service cantonal des contributions en y incluant divers facteurs de correction. La différence d'estimation est de CHF 2.8 mio ce qui correspond à une variation de 3.59% par rapport aux revenus des personnes physiques.

Cet impôt représente les recettes fiscales les plus importantes de la Commune. Le Service des finances avait calculé, lors de l'établissement du budget 2017, une augmentation annuelle de plus de 2.5%. En réalité, la progression a été beaucoup plus faible et n'a pas permis d'atteindre le budget escompté. A noter que les recettes fiscales des personnes physiques est en très légère augmentation par rapport aux comptes 2016.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Les recettes fiscales des personnes physiques 2017 sont relativement stables par rapport à 2016, tout comme la moyenne de la charge des impôts par habitant. Cependant, il est intéressant de relever dans le graphique suivant que malgré la hausse légère mais régulière de la population depuis 2015, le nombre de contribuables prend lui la tendance inverse et diminue constamment depuis 2015.



a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 1.3 mio par rapport au budget (CHF 10.0 mio contre CHF 8.7 mio).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2015	5'600'000	8'661'462
extourne provision 2016	9'200'000	6'650'000
		9'500'000
<i>totaux égaux</i>	<i>14'800'000</i>	<i>24'811'462</i>
résultat du compte 2017	10'011'462	

facturations effectuées en 2017
provision impôt 2016 à facturer
provision impôt 2017 à facturer
totaux égaux

Lors de l'élaboration du budget 2017, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2014, le Service des finances s'était basé sur les estimations du Service cantonal de Contributions (SCC) qui s'attendait à une augmentation des impôts sur la fortune à env. 1.8% pour 2015. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg a été plus élevée. Enfin, un risque sur grands contribuables couvert par une provision ne s'est pas produit, ce qui a permis de réaliser une meilleure facturation que prévue.

b) Impôt des personnes morales

b.1 Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation par rapport au budget (CHF 34.4 mio contre CHF 18.9 mio). A fin 2016, l'écart budget-réel, avec les mêmes paramètres de calcul s'élevait déjà à CHF 6.8 mio.

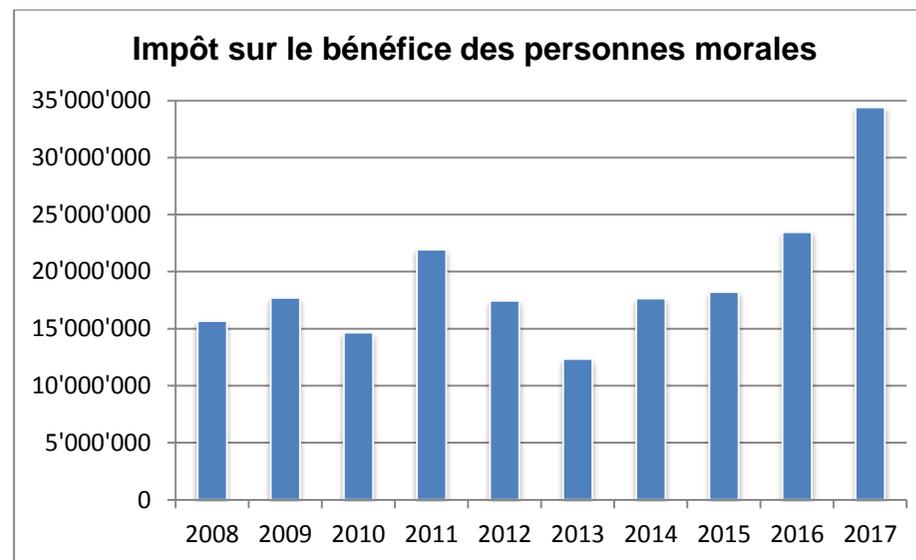
Impôt sur le bénéfice			
		23'462'264	facturations effectuées en 2017
extourne provision 2015	5'700'000	7'080'000	provision impôt 2016 à facturer
extourne provision 2016	11'300'000	20'840'000	provision impôt 2017 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>17'000'000</i>	<i>51'382'264</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2017	34'382'264		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2017, une partie de l'impôt 2014, environ CHF 1.3 mio, le solde de l'impôt 2015 pour environ CHF 13.2 mio, ainsi qu'une partie de l'impôt 2016 pour CHF 8.2 mio, soit un montant global de plus de CHF 22.7 mio. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2016 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année, 2016 et 2017.

La volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la

conjuncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2015 (dernière année entièrement facturée) a rapporté CHF 20.5 mio, l'année fiscale 2014 CHF 23.4 mio (CHF +2.9 mio) et l'année fiscale 2013 CHF 17.1 mio (CHF -6.3 mio). Entre 2014 et 2015, la Ville de Fribourg a diminué de CHF 2.9 mio ses rentrées fiscales en raison de plusieurs taxations extraordinaires et uniques.

Courant 2017, de manière totalement imprévisible, des sociétés ont renoncé à leurs statuts particuliers. Ce changement de régime de taxation a permis à la Ville de Fribourg de percevoir d'importants impôts sur le bénéfice supplémentaires (CHF 14.0 mio). On constate que cet impôt a des rendements très différents d'une année à l'autre, ce qui en rend la prévision difficile.



b.2 Impôt sur le capital

Les comptes 2017 bouclent avec un montant de CHF 6.9 mio, soit CHF 1.9 mio de plus que le budget qui était estimé à CHF 5.0 mio.

Impôt sur le capital			
extourne provision 2015	2'680'000	6'326'765	facturations effectuées en 2017
extourne provision 2016	4'280'000	2'700'000	provision impôt 2016 à facturer
		4'840'000	provision impôt 2017 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>6'960'000</i>	<i>13'866'765</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2017	6'906'765		

Lors de l'établissement du budget 2017, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2014. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, l'augmentation prévue pour l'année 2015 avait été estimée à +2.6% pour la Ville de Fribourg, en réalité elle a atteint +10.3%.

c) Contribution immobilière

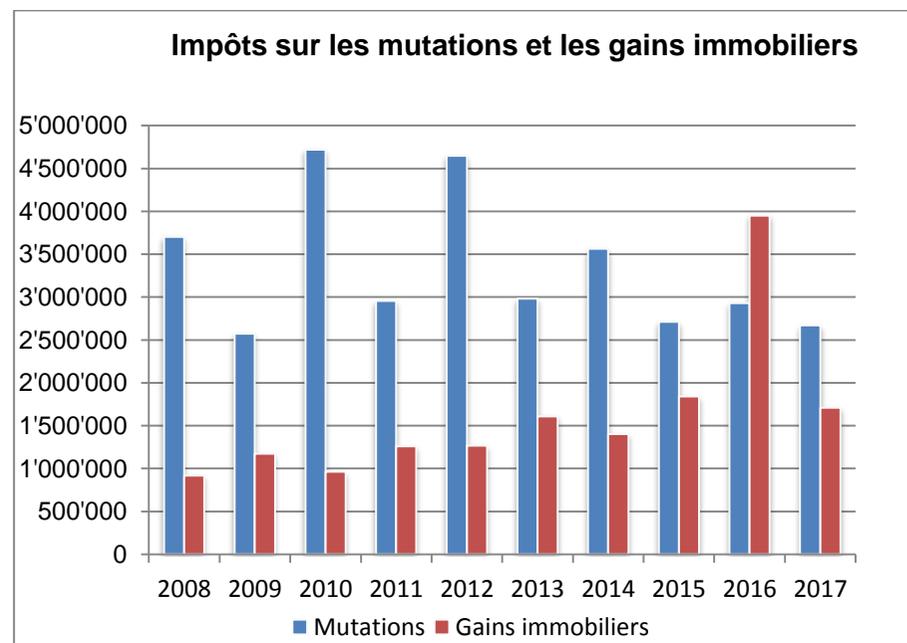
La Ville de Fribourg a facturé en 2017 un montant de CHF 16'832'685.25 sur la base de la valeur fiscale des immeubles. Cet impôt est en légère augmentation en raison du nombre d'immeubles en augmentation sur le territoire de la commune. La base de calcul est la valeur fiscale des immeubles au 31 décembre 2016.

d) Impôt sur les gains immobiliers

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2017 de CHF 1.7 mio est juste supérieur au budget 2017 de CHF 1.6 mio. Il dépend du nombre de transactions immobilières sur le territoire de la Ville, par définition difficilement prévisible.

e) Impôt sur les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 2.7 mio, est inférieur à la moyenne des années 2011-2015 retenue pour élaborer le budget 2017. Mais il faut remarquer que cet impôt est très volatile (CHF 2.9 mio en 2016, CHF 2.7 mio en 2015, CHF 3.6 mio en 2014, CHF 3.0 mio en 2013 et CHF 4.6 mio en 2012), il évolue en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.



f) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2ème et 3ème pilier de prévoyance.

g) Impôt sur les successions

Cet impôt dépend des successions liquidées dans l'année de facturation et est ainsi également très volatil. Le montant inscrit au budget est une moyenne des dernières années.

3. Evolution des recettes - commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.00 des revenus non liés.

Administration générale

Conseil communal

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
100.436.00	Publicité récupérée sur "1700"	75'632.40	90'000.00	-14'367.60

Le montant prévu est une estimation basée sur les années précédentes. Les recettes publicitaires n'ont pas été à la hauteur des espérances en 2017.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
100.436.10	Honoraires récupérés	84'500.00	150'000.00	-65'500.00

CHF 75'000.- d'honoraires anciennement versés par les Services industriels ne le sont plus, ces derniers ayant été transformés en société anonyme (SINEF SA).

Finances

Personnel communal : indemnités d'assurances

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
202.436.10	Allocations perte de gains (APG)	0.00	135'000.00	-135'000.00

Ce montant, qui était budgété centralement, est comptabilisé dans les Services concernés. Cette modification a été décidée en fin d'année et l'écart sera également visible au comptes 2018 (modification prévue au budget 2019).

Impôts

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
210.404.00	Droits de mutations immobilières	2'671'689.90	3'100'000.00	-428'310.10

Voir explications dans le chapitre précédent.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
210.405.00	Impôt sur les successions	413'926.61	470'000.00	-56'073.39

Cet impôt dépend des successions liquidées dans l'année de facturation et est ainsi également très volatile. Le montant inscrit au budget est une moyenne des dernières années.

Ecoles

Administration

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
300.434.00	Récupération honoraires d'interprètes	4'870.55	15'000.00	-10'129.45

Lors de l'élaboration du budget 2017, en raison de la nouvelle loi scolaire, le Conseil communal s'attendait à ce que la moitié des frais d'interprètes, payés sous rubrique 300.308.00 (CHF 26'247.65 aux comptes 2017), soient remboursés par l'Etat. Or, dans les faits, la participation de l'Etat aux frais d'interprètes est soumise à des conditions plus restrictives. Les prochains budgets seront adaptés en conséquence.

Ecole de langue allemande

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
312.452.00	Participation des communes	1'512'041.35	1'800'000.00	-287'958.65

La convention qui lie la Ville et l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a été révisée et signée en fin d'année 2017, notamment en raison de la prise en considération des nouveaux bâtiments de la nouvelle DOSF. Le montant annoncé au budget 2017 était purement provisionnel et ne correspond pas aux termes de la nouvelle convention.

Ecoles primaires

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
320.451.00	Participation de l'Etat	28'557.30	50'000.00	-21'442.70

Ce montant est proportionnel au nombre d'enfants requérants fréquentant les écoles de Fribourg et qui est en baisse.

Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	332'191.50	512'500.00	-180'308.50

Cette rubrique concerne les subsides pour les Services auxiliaires scolaires (SAS). Les budgets ont été établis par le canton (SESAM) ainsi que le calcul du montant des subventions.

Accueils extrascolaires

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
350.460.00	Subventions fédérales (OFAS)	7'148.05	30'000.00	-22'851.95

Ce montant représente la troisième et dernière année de subventions pour les AES Schoenberg et Vignettaz ; montant qui a été surestimé lors de l'élaboration du budget.

Police locale et mobilité

Administration

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	447'216.50	550'000.00	-102'783.50

Le budget a été établi sur la base de la moyenne des recettes des 5 dernières années qui se montait à CHF 522'983.- avec des variations importantes selon les années. Ces variations sont dues en grande partie à la très grande volatilité des recettes liées aux empiétements du domaine public occasionnés par des chantiers privés. Il est toujours difficile d'estimer les recettes pour cette rubrique. En 2017, ces empiétements ont été moins importants que les années précédentes.

Génie civil

Administration et voirie

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	78'117.25	110'000.00	-31'882.75

Bien que le nombre de manifestations soit assez stable, certaines manifestations ont bénéficié de conditions d'octroi de gratuité particulières.

Véhicules et machines

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
510.452.00	SINEF SA : Participations aux frais de véhicules	26'871.20	45'000.00	-18'128.80

SINEF SA ayant opté pour une flotte de véhicules avec le concept de full leasing, les prestations d'entretien ne peuvent être confiées qu'à des partenaires agréés. Par conséquent, cette société a dû renoncer aux prestations des ateliers des Neigles.

Routes communales et voirie

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
520.436.00	Redevances pour travaux et fouilles	9'035.00	25'000.00	-15'965.00

Les travaux concernant le développement de la FTTH (fibre optique) se sont terminés fin 2016. Le nombre de demande d'autorisations de fouilles a fortement diminué, ce qui a pour conséquence une diminution de la facturation des émoluments.

Places de parc publiques

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
521.430.00	Contributions de tiers	47'753.50	60'000.00	-12'246.50

Les recettes de cette rubrique proviennent de l'encaissement des taxes de compensation pour places de parc non réalisées dans le cadre des permis de construire en application du Règlement communal d'urbanisme. L'estimation de ces places de parc a été plus importante que le nombre réel enregistré.

Décharge de Châtillon

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	476'700.00	550'000.00	-73'300.00

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	730'424.90	880'000.00	-149'575.10

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	684'773.55	825'000.00	-140'226.45

Pour les trois rubriques, l'écart s'explique par une estimation trop élevée du tonnage réceptionné à la décharge. Ces revenus sont à mettre en corrélation avec des charges parallèlement en baisse et une durée de vie d'exploitation plus grande.

Traitement et évacuation des eaux

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
532.434.03	Taxe fédérale élimination micro-polluants	352'081.25	400'000.00	-47'918.75

Il s'agit d'une nouvelle taxe perçue dont le budget n'a pas encore pu être affiné précisément étant donné le manque de recul.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
532.452.00	Autres communes : taxes	255'270.70	300'000.00	-44'729.30

Facturation plus basse qu'escomptée, la tendance est à la baisse. Cette facturation concerne les bassins versants de Givisiez, Granges-Paccot, Tavel, St-Ours, Guin et Villars-sur-Glâne.

Economat

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	35'712.25	70'000.00	-34'287.75

La différence s'explique par une baisse des commandes à la Centrale d'impression.

Urbanisme et architecture

Bâtiments locatifs

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
613.436.00	Frais facturés aux locataires	108'812.80	125'000.00	-16'187.20

Cette rubrique concerne principalement les décomptes de chauffage et eau chaude facturés aux locataires sur la base des décomptes établis en

cours d'année. La différence s'explique par le fait que les coûts de chauffage ont diminué ces deux dernières années (env. CHF 110'000.- en 2016 puis env. CHF 100'000.- en 2017, en comparaison de 2015 env. CHF 120'000.-).

Urbanisme

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	15'975.10	50'000.00	-34'024.90

La procédure des PAD est longue. La facturation se fait après l'examen préalable et après l'approbation. Des recettes à hauteur de CHF 50'000.- sont ambitieuses. En 2017, des émoluments pour le PAD Gachoud et PAD Gare sud ont été facturés.

Cimetière

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
622.434.00	Concessions de tombes	91'028.40	105'000.00	-13'971.60

78% des inhumations sont actuellement des urnes (211 urnes sur le total de 268 inhumations en 2016). 111 urnes ont été déversées dans le jardin du souvenir. Le grand nombre d'inhumations d'urnes dans le jardin du souvenir fait diminuer la vente des concessions familiales.

Sports

Piscine du Levant

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
915.427.00	Location bassin	6'902.80	17'000.00	-10'097.20

Les locations de la piscine du Levant ont été moins nombreuses que prévues. En outre, l'école de natation de Fribourg et environs a déplacé ses cours de la piscine du Levant vers celle du CO de Jolimont, dès le mois

de septembre. Les locations de la piscine du CO de Jolimont sont enregistrées sous la rubrique 912.427.00 « Autres installations, produits des locations » qui indique ainsi une amélioration des revenus par rapport au budget et compense la diminution relevée sous la rubrique 915.427.00.

Aide sociale

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	949'649.45	1'400'000.00	-450'350.55

Le montant prévisionnel pour cette rubrique est communiqué par le Service cantonal de l'action sociale. Ce dernier établit ses calculs sur les données avec deux ans d'écart. Le montant indiqué par le Service est donc inadapté, d'où cette différence. Le montant qui a été inscrit au budget 2018 correspond à la charge effective projetée selon les analyses internes qui sont plus probantes.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
1110.452.00	Fact. à d'autres services (réfugiés et requérants d'asile)	311.00	100'000.00	-99'689.00

Le traitement de situations pour lesquelles une refacturation à d'autres Services en charge des requérants d'asile ou réfugiés peut se produire (dossiers mixtes), comme par le passé. Cela n'a pas eu lieu en 2017 mais ce montant pourrait être rapidement atteint à futur en fonction de l'arrivée imprévisible de telles situations.

IV. Examen de détail de l'évolution des charges en 2017

Observations générales

Les charges sont passées de CHF 239.0 mio au budget à CHF 249.2 mio aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre globalement leur bonne maîtrise. Voici l'évolution en CHF, hors imputations internes :

Nature comptable		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	60'890'860	59'049'361	1'841'498	3.1%
31	Biens, services et marchandises	25'849'900	28'673'387	-2'823'487	-9.8%
32	Intérêts passifs	5'588'231	5'687'540	-99'309	-1.7%
33	Amortissements	12'835'172	15'015'362	-2'180'189	-14.5%
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	65'981'037	65'979'630	1'407	0.0%
36	Subventions accordées	31'519'223	33'870'506	-2'351'282	-6.9%
38	Attributions aux réserves	19'873'906	4'235'011	15'638'895	369.3%
Total (sans imputations internes)		222'538'329	212'510'797	10'027'532	4.7%

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message dans un chapitre séparé, en page 27.

La rubrique "Biens, services et marchandises" diminue de 9.8% (CHF 2.9 mio). La comptabilisation des différences des provisions pour impôts et débiteurs irrécouvrables explique cette diminution à hauteur de CHF 0.9 mio. Des dépenses moins élevées que prévu ont également été observées dans les domaines suivants : sites et sols pollués (CHF -0.3 mio) et examens logopédiques et de psychomotricité (CHF -0.2 mio). Le solde des différences est constitué d'une multitude d'effets (plus de 500) pour des montants de moindre importance.

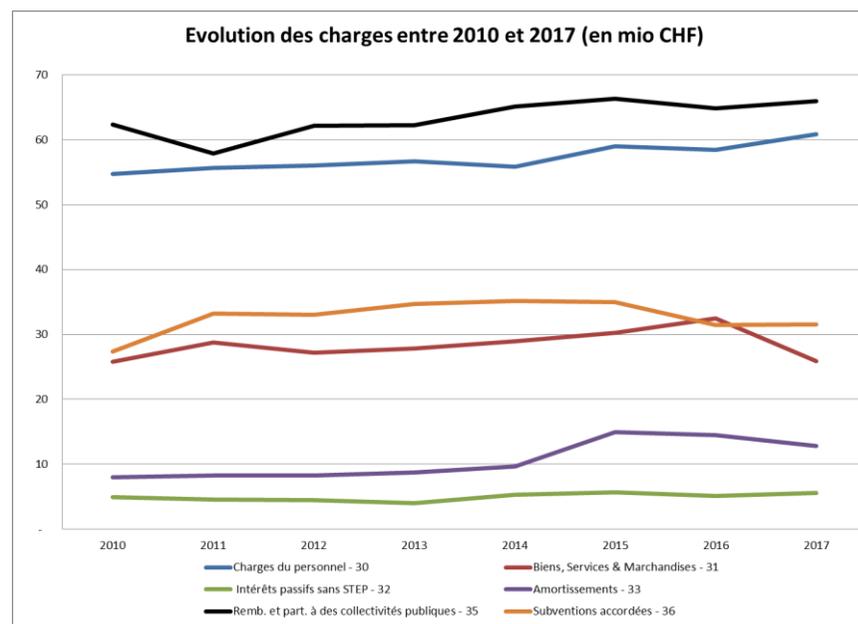
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" (CHF 2.2 mio) s'explique en majeure partie par des reports d'investissements prévus au

budget (l'amortissement débute lorsque l'objet d'investissement entre dans sa phase d'utilisation).

Les "Subventions accordées" (rubrique 36, CHF -2.4 mio) voient une diminution de CHF 1.2 mio dans la participation au trafic régional et pour un montant équivalent dans le cadre de la LASoc (frais d'organiseurs de MIS, frais médicaux de base et frais de logements).

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de CHF 15.6 mio est composée des éléments suivants : provision PF 17 pour CHF 12.0 mio, attribution à la nouvelle réserve de politique foncière active pour CHF 1.5 mio ainsi qu'à la provision pour risque juridique pour CHF 1.9 mio. A ces montants déjà commentés dans les chapitres précédents de ce document s'ajoutent des mouvements d'attribution de réserves obligatoires ainsi qu'un nouveau montant comptabilisé à un fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier pour CHF 0.5 mio (à des fins d'harmonisation de la méthode de comptabilisation entre les différents objets de cette catégorie).

Evolution des charges entre 2010 et 2017



En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de CHF 6.0 mio grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique "Subventions accordées" augmente d'environ CHF 5.0 mio à cause de la participation à la péréquation des charges.

En 2014, la rubrique 30 "Charges de personnel" diminue légèrement en raison de la réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance (le taux de cotisation passe de 16.55% à 12%). Cette évolution est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements,

rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de CHF 2.5 mio au total.

En 2015, les amortissements (rubrique 33) augmentent en raison de la couverture des charges des canalisations et les charges de personnel (rubrique 30) augmentent en raison de la création de la provision pour le solde d'heures variables et les vacances du personnel communal au 31.12.2015 (rubrique charge du personnel).

L'année 2016 voit la rubrique "Biens, services et marchandises" augmenter de 9.9% (CHF 2.9 mio) en raison de l'élargissement du périmètre de calcul de la provision pour pertes sur débiteurs (prise en compte des montants inférieurs à CHF 1'000). Sans cet effet, cette rubrique de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.0 mio. Les "Subventions accordées" (rubrique 36) voient une diminution de CHF 3.3 mio en raison de baisses dans le subventionnement d'institutions privées et de personnes physiques.

En 2017, les mouvements principaux concernent l'augmentation des charges de personnel (nouveaux postes et provision pour vacances et heures supplémentaires) ainsi que la diminution de la rubrique 31 (biens, services et marchandises), les charges uniques 2016 de la provision pour pertes sur débiteurs ayant retrouvé un niveau usuel (CHF -4.7 mio par rapport à 2016).

1. Résultats par Services (classification administrative)

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux.

	Comptes 2017		Budget 2017		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Administration générale	10'586'106.52	1'286'009.71	10'000'485.90	854'000.00	-153'611
Finances	37'506'724.40	170'131'056.45	24'933'278.55	152'570'658.00	4'986'953
Ecoles	64'701'826.05	10'381'123.65	64'875'487.20	10'561'700.00	-6'915
Police locale et mobilité	8'948'197.99	14'588'944.02	9'146'865.80	14'299'260.00	488'352
Génie-civil	34'485'270.69	24'719'729.14	35'953'974.85	24'947'700.00	1'240'733
Urbanisme et architecture	20'546'082.47	21'106'635.25	20'686'664.50	21'080'882.00	166'335
Informatique	2'936'093.10	2'936'093.10	3'024'815.70	3'024'815.70	0
Culture	5'562'319.70	244'885.25	5'634'649.65	162'000.00	155'215
Sports	5'174'739.07	1'854'830.60	5'111'442.70	1'763'000.00	28'534
Institutions et assurances sociales	30'313'347.40	100'000.00	30'562'951.15	100'000.00	249'604
Aide sociale	16'547'905.68	8'272'823.26	17'548'082.65	9'194'100.00	78'900
Curatelles d'adultes	3'898'077.90	1'003'192.00	3'450'641.15	755'100.00	-199'345
Agglomération	7'968'466.60		8'065'778.00		97'311
Total	249'175'157.57	256'625'322.43	238'995'117.80	239'313'215.70	7'132'067

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés.

2. Evolution des charges- commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.00 des charges non liées.

Administration générale

Conseil communal

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
100.318.00	Frais de réception	57'809.55	45'000.00	12'809.55

Les réceptions cumulées en 2017, en particulier du Président du Conseil national et de la Confédération, ont entraîné des frais supplémentaires.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
100.318.02	Projets de cohésion sociale	147'216.70	120'000.00	27'216.70

Les recettes de CHF 20'000.-- prévues pour ces projets de cohésion à la rubrique 100.451.00 ont été supérieures de CHF 27'182.-- et financent ainsi le même dépassement des charges.

Conseil général

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
101.300.00	Jetons de présence et indemnités	157'628.65	140'000.00	17'628.65

Le Conseil général a siégé 13 fois, soit deux fois de plus que prévu et a également participé à une séance d'information. La Commission des

naturalisations a également dû siéger davantage que prévu (24 séances au lieu de 19).

Secrétariat de Ville

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
110.318.15	Frais judiciaires et d'expertises	219'527.75	150'000.00	69'527.75

La construction du CO de langue allemande a donné lieu à un litige, nécessitant l'engagement d'un avocat, qui s'est soldé finalement par une opération positive. En outre, différentes situations personnelles ont nécessité le recours à des experts externes.

Service des relations humaines

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
130.301.00	Traitements	912'277.55	741'370.50	170'907.05

Les comptes salaires du Service RH ont servi de comptes transitoires pour le paiement de salaires lié aux personnes engagées pour une durée limitée dans le cadre des projets d'investissement. La contrepartie de CHF 0.3 mio a été compensée sous rubrique revenus 130.438.00.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	108'177.85	75'000.00	33'177.85

Le nombre de postes qu'il a fallu repourvoir cette année (plus de 45) par des mises au concours dans la presse (plus de 24), la particularité de certains postes (commandant du feu) et parfois la sécheresse du marché de l'emploi dans certains domaines (Ingénieur GC, spécialiste informatique) ont conduit à ce dépassement. Il fallut élargir les campagnes d'annonce ou les dupliquer dans certains cas.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
130.318.00	Mandats externes gestion personnel	85'024.95	49'000.00	36'024.95

Cette rubrique budgétaire comprend toujours une certaine marge pour la mise en œuvre de mandats externes lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires, toutefois il n'est pas possible d'anticiper les besoins précis qui vont apparaître en cours d'année. Cette année, la première partie du mandat urgent d'analyse du Service RH, de même que le processus d'engagement du Chef de service des Ecoles ont contribué significativement à ce dépassement.

Service juridique

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
140.301.00	Traitements	541'068.10	440'578.25	100'489.85

Le déplacement d'un juriste d'un autre Service au Service juridique a conduit à un dépassement de cette rubrique budgétaire.

Finances

Assurances, locaux, divers

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
203.318.00	Primes d'assurances	551'646.30	500'000.00	51'646.30

En raison des nouvelles constructions scolaires notamment, les primes d'assurances ont augmenté. A partir de 2018, le budget a été adapté en conséquence (CHF +50'000.-).

Impôts

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunératoires + escomptes sur acomptes	465'093.15	350'000.00	115'093.15

Les entreprises et les particuliers ont continué à payer leurs acomptes sur la base d'une évaluation trop élevée, ce qui a nécessité le remboursement du trop-perçu ainsi qu'un intérêt.

Autres participations et subventions

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	2'500'000.00	1'000'000.00	1'500'000.00

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
259.382.03	Attribution à la provision Projet Fiscal 17	12'000'000.00	0.00	12'000'000.00

L'attribution à cette réserve et cette provision ont été expliquées dans le chapitre précédent.

Ecoles

Administration

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	40'000.00	5'000.00	35'000.00

Cette rubrique concerne l'écolage d'élèves de la Ville de Fribourg fréquentant des CO hors Ville. Ce montant dépend donc du nombre d'élèves qui fréquentent un autre CO, lequel est variable. De plus, au

moment de l'élaboration du budget 2017, l'interprétation de l'Ordonnance fixant les montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire était qu'uniquement un montant de CHF 1'000.- serait facturé par année et par élève. Dans les faits, ce montant s'élève à CHF 3'000.-, d'où la différence ici présentée.

Ecole du Belluard et Ecole de Jolimont

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
310.380.00	Attribution au fonds de rénovation	52'698.90	0.00	52'698.90

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
311.380.00	Attribution au fonds de rénovation	42'065.91	0.00	42'065.91

Ces deux nouvelles rubriques font suite au renouvellement de la convention qui lie la Ville de Fribourg et l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Pour la répartition des frais immobiliers, les modalités s'inspirent des dispositions légales régissant les baux à loyer. Le calcul du loyer intègre une attribution à un fonds de rénovation par bâtiment des CO, correspondant à 1% du montant de référence brut des infrastructures. Ce dernier se définit comme le montant des investissements immobiliers effectués pour chaque bâtiment entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 2016. L'Association a fait de même pour le CO de Pérolles.

Ecole de langue allemande

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
312.301.00	Traitements	356'238.40	306'151.30	50'087.10

Depuis la rentrée 2017/2018, le CO de langue allemande (DOSF) accueille les élèves de la commune de Jaun, soit une classe supplémentaire. Cette variable et les charges liées au traitement des enseignants n'étaient pas identifiées lors de l'élaboration du budget 2017.

Service médical

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
340.301.00	Traitements	367'135.25	328'213.60	38'921.65

Une infirmière scolaire était sous contrat de droit privé en 2017 pour absorber les campagnes de vaccinations et les visites médicales des élèves et de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, ainsi que nouvellement pour le CO de Sarine Ouest. Cet engagement est compensé par des prestations supplémentaires de la part de l'Association sous rubrique 340.452.00. Cet engagement a d'ailleurs été pérennisé par un contrat de droit de public dès le 1^{er} janvier 2018.

Accueils extrascolaires

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
350.317.00	Frais de repas	438'780.06	380'000.00	58'780.06

Cette rubrique correspond au coût des repas payés par la Ville pour les différents AES. Ils sont refacturés aux parents sous rubrique 350.434.00, laquelle présente des recettes supérieures de CHF 60'750.20 par rapport au budget de CHF 1'200'000.-

Police locale et mobilité

Foires et marchés

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
402.312.00	Electricité	40'115.30	24'000.00	16'115.30

Le budget a été établi sur la base de la moyenne des charges des 5 dernières années qui se montait à CHF 24'060.-. Or, en 2017, cette rubrique a subi une forte augmentation due à la fourniture électrique aux « foodtrucks » compensée par des recettes (facturation des frais

d'électricité aux « foodtrucks ») sous la rubrique 402.436.00 pour un montant de CHF 11'171.-.

Service du feu

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
420.303.00	Cotisations assurances sociales	58'011.10	45'986.00	12'025.10

En 2017, un contrôle de la caisse de prévoyance a été effectué par rapport aux soldes versés aux sapeurs-pompiers. Il a alors été reconnu que le seuil de retenue de l'AVS était fixé trop haut (CHF 9'000.- au lieu de CHF 5'000.-). Ainsi un rattrapage a été effectué.

Génie civil

Personnel

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
501.301.00	Traitements	867'332.70	678'299.05	189'033.65

Le dépassement budgétaire s'explique par les raisons suivantes :

1. Le salaire d'une collaboratrice est pris en considération sur la rubrique d'investissement 532.501.46 pour un montant de CHF 82'255.10.
2. Le Secteur de l'énergie et de l'environnement a été adjoint au Service du génie civil au premier janvier 2017. Un poste était latent au Service UA (0,6 EPT) qui devait être reporté au Service du génie civil. Le total des salaires concerné est de CHF 62'521.-.
3. Le Service a eu recours à de l'aide pour le secrétariat et le classement en raison notamment de l'adjonction du nouveau secteur. Il s'agit d'un contrat de droit privé (CHF 34'016.05).

4. Le Service a eu recours à l'engagement d'un stagiaire pour différents travaux de relevés sur le terrain (CHF 22'498.25).

Véhicules et machines

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
510.315.00	Entretien par des tiers	109'543.75	99'000.00	10'543.75

De nombreux dégâts ont été répertoriés lors de l'année 2017. Notamment, la boîte à vitesse d'un camion a dû être réparée en raison de son usure par la circulation en contexte urbain.

Travaux d'hiver

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
524.313.00	Produit pour le déneigement	93'125.75	60'000.00	33'125.75

L'année 2017 a connu des conditions hivernales particulières en fin d'année qui se sont ajoutées à celle du début de l'année. Comme le budget est établi avec une moyenne des cinq dernières années, la différence est notable.

Economat

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
550.310.02	Fournitures de bureau	82'157.75	70'000.00	12'157.75

La différence d'explique d'une part par une demande plus forte de la Direction de l'édilité en relation avec les personnes affectées aux projets du Service UA et la mise en place du nouveau Secteur énergie et environnement au Service du GCEE. D'autre part, une diminution du stock entre le début et la fin de l'exercice implique une perte de valeur comptable.

Urbanisme et architecture

Personnel

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
601.301.00	Traitements	1'165'664.10	913'482.70	252'181.40

Cet écart s'explique par les raisons suivantes : (1) une part du salaire d'un collaborateur a par erreur été placé au 601 au lieu du 611 (CHF 36'752.10) et (2) plusieurs collaborateurs dont le salaire est financé par des projets ou des rubriques d'investissements figurent sous cette rubrique.

Bâtiments administratifs

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
611.315.10	Linges et blanchissage	31'245.40	18'000.00	13'245.40

Mise à niveau des installations et adaptations pour tous les sanitaires de l'Hôpital des Bourgeois.

Bâtiments scolaires

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
612.314.00	Entretien par des tiers	500'863.50	450'000.00	50'863.50

Les dépassements principaux proviennent des domaines suivants :

Dans les locaux de la Crèche Mandarine, suite à de nouvelles directives du service cantonal d'hygiène, modification du local de pause (collations) et de la partie sanitaire (tables à langer), donc modifications des ameublements de rangement et nouvelle cuisine pour la pause dans un autre local. Montants des frais d'adaptation : CHF 26'124.95.- (cuisine, meubles, peintures électricité et remise en état des fonds (parquets).

Remplacement d'un lanterneau cassé au-dessus de la halle de gym de la DOSF, pour CHF 24'486.85.-.

Mise en place d'une chaudière mobile au Centre de quartier du Schoenberg pour CHF 35'134.95.-

D'autres projets ont montré une diminution importante de certaines charges prévues.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
612.314.10	Entretien chauffage	65'070.45	40'000.00	25'070.45

Cette rubrique est en lien avec les contrats de maintenance des installations de chauffage et des contrôles de combustion par les services de ramonage. Certains contrôles ont permis de mettre en évidence certaines réparations complémentaires nécessaires, pour un montant de CHF 10'124.35.-

Le remplacement de pompes de circulation défectueuses et d'un radiateur percé a coûté CHF 13'235.80.-.

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	94'465.60	70'000.00	24'465.60

Cette rubrique concerne les contrats de maintenance des installations techniques (transmission d'alarme, détection incendie, ascenseurs, étanchéité des toitures, extincteurs, etc.). Par contre, les entretiens par des tiers se trouvent sous la rubrique 612.314.00.

Sports

Administration

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
900.301.00	Traitements	307'693.90	275'061.80	32'632.10

La différence est due à l'engagement, sous contrat de droit privé à durée déterminée de personnel au Secrétariat du Service des sports en raison de l'augmentation durable de la charge de travail.

Patinoires

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
913.315.00	Entretien d'objets mobiliers	26'991.05	10'000.00	16'991.05

La différence est due à une réparation de l'une des lisseuses à glace.

Piscine du Levant

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
915.301.00	Traitements	598'237.80	471'153.40	127'084.40

La différence est due l'engagement de personnel auxiliaire et sous contrat de droit privé en raison de l'obligation de répondre à la nouvelle norme en matière de sécurité. En outre, deux collaborateurs ont été remplacés : l'un en raison d'une absence (3 semaines) liée à un accident, l'autre en raison de sa participation à une formation professionnelle (5 semaines).

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
915.314.00	Entretien par des tiers	97'849.05	60'000.00	37'849.05

La différence est due au remplacement du lift destiné aux personnes à mobilité réduite. Cet objet, tombé en panne au cours de l'été 2017, n'a pu être réparé.

Institutions et assurances sociales

Contributions selon les dispositions légales

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
1030.351.24	Contribution aux coûts résiduels des soins	56'673.70	35'769.90	20'903.80

Le montant budgété par l'Etat pour la participation de la Ville a été repris, mais la facture de base de l'Etat a augmenté en raison de l'augmentation de la contribution finalement due. Par ailleurs, la part résiduelle des soins pour deux situations de l'Altersheim Hospiz St. Peter à Gurmels a dû être prise en charge. Ces cas peuvent intervenir en fonction des situations particulières et sont imprévisibles. Les deux situations précitées n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget.

Aide sociale

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
1110.366.40	Prest. sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	359'871.25	300'000.00	59'871.25

Les frais funéraires des personnes indigentes sont pris en charge par le Service de l'aide sociale et sont imputés à cette rubrique. Pour cette charge, une augmentation des cas en 2017 est observée. Un autre élément imputé à cette rubrique est le versement au Service des finances des indemnités reçues au Service en remboursement des actes de défaut de biens pour des créances de primes d'assurance-maladie prises en charge par la Commune jusqu'à il y a peu. Il s'agit des cas encore actifs.

Curatelles d'adultes

Administration

		Comptes 2017	Budget 2017	Ecart
1200.301.00	Traitements	2'808'410.85	2'482'698.35	325'712.50

Durant l'année 2017, le service a connu une phase délicate avec la mise en place d'un projet majeur, à savoir l'implémentation d'un nouveau système informatique. Il y a également eu des remplacements de collaborateurs suite à congé maternité, maladie ou accidents. Il en résulte que plusieurs personnes ont travaillé au sein du SCA avec des contrats de droit privé, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les traitements.

3. Analyse spécifique de quelques centres de charges

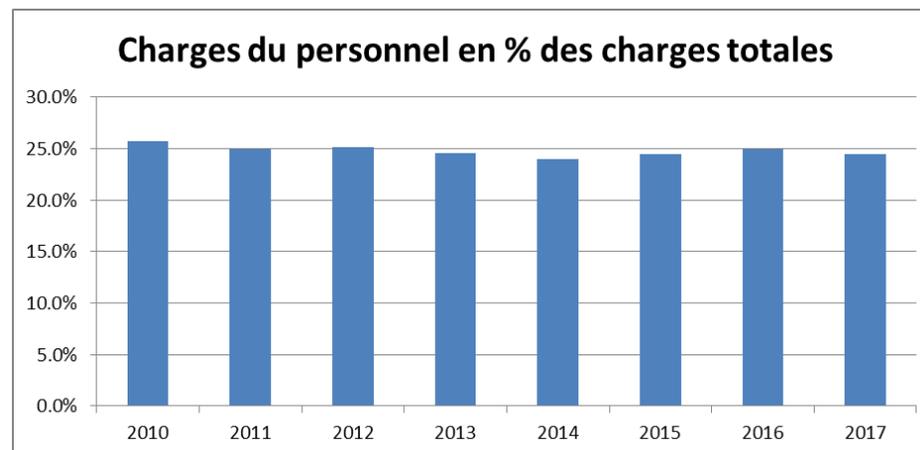
a) Les charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées en 2017 à CHF 60.9 mio contre CHF 59.0 mio au budget (CHF +1.8 mio, +3.1%) et à CHF 58.5 mio (CHF +2.4 mio, +4.2%) aux comptes 2016.

L'écart est principalement dû à l'augmentation de la provision pour heures supplémentaires et vacances du personnel (CHF 1.0 mio, 57.0%). Même si les augmentations ont pu être limitées à un minimum dans la plupart des domaines, en 2017 un seul Service a pu diminuer son solde de 2016 (Relations humaines).

On peut également identifier une estimation insuffisante des charges salariales des concierges et aide-concierges lors des travaux d'été (CHF 0.3 mio), ainsi que les coûts des remplacements occasionnés par des absences maladies de longue durée, la Ville assumant elle-même ce risque, ainsi que le coût des renforts nécessités par des surcharges ponctuelles (CHF 0.3 mio pour les Curatelles, CHF 0.2 mio pour Urbanisme et architecture, etc.).

La part des charges du personnel relative aux charges globales est, dans l'exercice 2017, de 24.4% contre 25.0% en 2016 et 24.5% en 2015. La moyenne sur la période 2010-2017 est à 25.0%.



b) Les charges financières

b.1 La dette publique

La dette publique brute s'élevait, au 31 décembre 2017, à CHF 201.5 mio (contre CHF 202.5 mio au 31 décembre 2016), les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 5'189 (5'261) par habitant (38'829 habitants au 1er janvier 2017) et la dette publique nette à CHF 165.5 mio (CHF 181.1 mio) (dette publique brute moins le total des liquidités et les fonds avec trésorerie), soit CHF 4'262 (CHF 4'705) par habitant. Cette diminution de dette publique est directement liée à l'augmentation imprévisible des recettes fiscales des personnes morales et au calendrier retardé de certains projets d'investissement importants (oppositions, délais supplémentaires). Le besoin d'emprunter sur les marchés financiers ne s'est pas déclaré. Le poids de la dette publique brute oscille entre 75% et 85% des charges totales depuis 2010, il atteint 81% en 2017. Le prêt de

CHF 46.8 mio (CHF 44.6 mio à fin 2017) de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg n'est pas considéré dans les chiffres dès 2014.

Dans le tableau suivant figurent les emprunts à long terme (conclus pour une durée de 5 ans au minimum) au 31.12.2017. Afin d'avoir une vue globale sur la dette brute (CHF 201.5 mio), il faut ajouter un montant de CHF 11.0 mio représentant les emprunts à court terme.

Année	Montant	% des charges totales
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014 <i>sans CPPVF</i>	180'539'854	77.53
2015 <i>sans CPPVF</i>	193'500'000	81.35
2016 <i>sans CPPVF</i>	202'500'000	84.77
2017 <i>sans CPPVF</i>	201'500'000	80.87

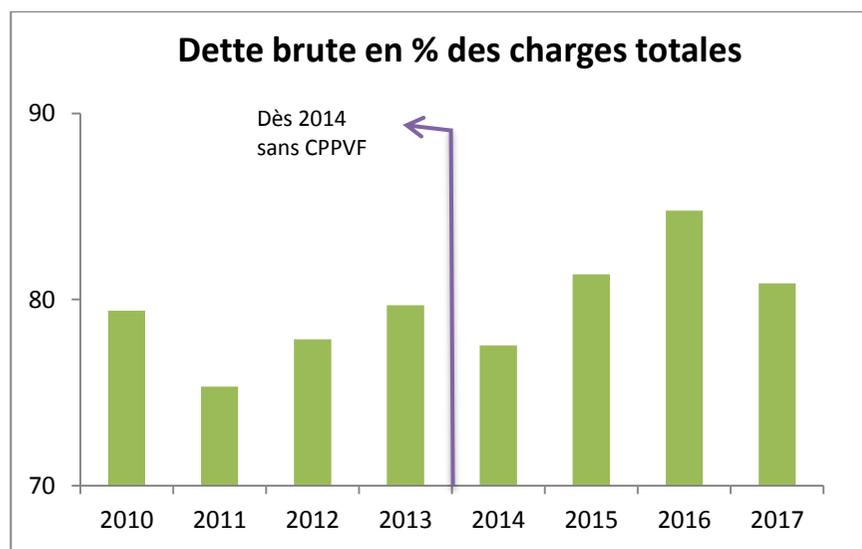


Tableau des emprunts à long terme au 31.12.2017

	Taux	Durée de l'emprunt	Montant emprunté en 2017	Montant remboursé en 2017	Capital au 31.12.2017	Intérêts passifs 2017
BCF (taux fixe in fine)	2.49	2010 - 17.03.20			10'000'000	249'000.00
Banque Valiant SA (taux fixe, rbt 1 Mio)	1.95	2010 - 25.03.20		1'000'000	2'500'000	64'214.60
UBS SA (Swap 2.05% + marge s/Libor)	2.47	2010 - 09.04.19				140'567.07
BCF (taux fixe in fine)	1.90	2010 - 14.06.18			10'000'000	190'000.00
PostFinance (taux fixe in fine)	1.83	2011 - 01.02.21			5'000'000	91'500.00
PostFinance (taux fixe in fine)	1.63	2011 - 25.03.19			11'000'000	179'300.00
SUVA (taux fixe in fine)	2.56	2011 - 30.04.21			10'000'000	256'000.00
SUVA (taux fixe in fine)	1.23	2012 - 30.03.22			11'000'000	135'300.00
BCF (taux fixe in fine)	1.33	2013 - 04.02.23			10'000'000	133'000.00
PostFinance (taux fixe in fine)	1.22	2013 - 24.04.23			10'000'000	122'000.00
UBS SA (Swap 0.88%) BCF (marge s/Libor)	1.93	2013 - 17.04.23			12'000'000	231'704.93
PostFinance (taux fixe in fine)	1.19	2013 - 23.05.22			10'000'000	119'000.00
Luzerner Pensionkasse (taux fixe in fine)	1.17	2013 - 20.11.20			6'000'000	70'200.00
PostFinance (taux fixe in fine)	1.50	2014 - 19.03.24			10'000'000	150'000.00
UBS SA (taux fixe in fine)	0.56	2015 - 30.01.25			8'000'000	44'800.00
UBS SA (Libor + marge 0.1%)	2.89	2015 - 09.02.25		6'000'000		130'236.24
UBS SA (Libor + marge 0.1%)	0.02	2015 - 30.03.19		5'000'000		625.00
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	0.58	2015 - 23.03.25			10'000'000	
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	1.22	2015 - 30.03.35			5'000'000	
Axa - Winterthur-Vie (taux fixe in fine)	1.22	2015 - 15.06.32			10'000'000	122'000.00
Pensionskasse Post (taux fixe in fine)	1.25	2015 - 04.08.30			10'000'000	125'000.00
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.55	2016 - 25.02.31			10'000'000	45'500.00
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.70	2016 - 25.02.33			10'000'000	35'750.00
Crédit Suisse (Swap 2.6% +marge s/Libor)	4.13	2008 - 30.06.22			10'000'000	412'523.30
Ventilation des intérêts attribués			0	12'000'000	190'500'000	3'048'221.14
Extourne intérêts courus 2016						-87'481.90
Intérêts courus 2017						-873'358.66
						1'026'236.89
			0	12'000'000	190'500'000	3'113'617.47

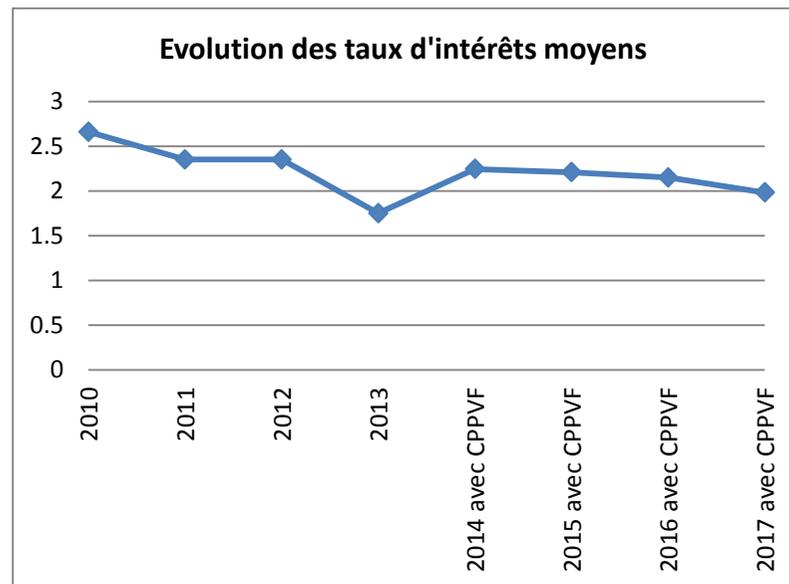
b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 5.1 mio contre CHF 5.3 mio au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1.9 mio qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance.

Charges des intérêts passifs de 2007 à 2016

Année	Montant	% des charges totales
2010	4'826'949	2.3%
2011	4'094'967	1.8%
2012	3'936'998	1.8%
2013	3'471'904	1.6%
2014 avec CPPVF	5'098'312	2.2%
2015 avec CPPVF	5'028'672	2.1%
2016 avec CPPVF	4'690'337	2.0%
2017 avec CPPVF	5'123'138	2.1%

Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



Le graphique ci-dessus donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2010. La baisse régulière est principalement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas et à des investissements en baisse durant les législatures précédentes.

En 2011, CHF 26.0 mio d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2.0% sur une période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de CHF 0.75 mio par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de CHF 11.0 mio a été contracté à fin mars au taux de 1.23% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de CHF 5.0 mio n'a pas été renouvelé, ce qui explique la stabilité du taux moyen des emprunts.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de CHF 5.0 mio, les nouveaux emprunts de CHF 36.0 mio ont été contractés avec un taux moyen de 1.23% alors que les emprunts remboursés de CHF 31.0 mio montraient un taux moyen de 2.55%. C'est cette différence qui explique la diminution du pourcentage des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour CHF 67.4 mio (dont CHF 48.4 mio pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de CHF 5.0 mio à 2.77%, un emprunt de CHF 3.0 mio à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de CHF 1.0 mio sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de CHF 10.0 mio a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de prévoyance, le taux moyen se situe à 2.24%, légèrement inférieur à la situation de 2013.

En 2015, la dette a augmenté de CHF 14.0 mio. Des emprunts de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (2.47%), CHF 6.0 mio (1.18%), CHF 8.0 mio (2.53%), CHF 10.0 mio (2.19%) et CHF 10.0 mio (3.0%) ont été remboursés pour un montant de CHF 40.0 mio au total. De nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de CHF 54.0 mio à un taux moyen de 1.22%. Le taux moyen de tout le portefeuille a pu être diminué à 2.21%.

En 2016, des montants de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (1.84%) et CHF 5.0 mio (2.79%) ont été remboursés, pour un montant de CHF 11.0 mio. Deux nouveaux emprunts de CHF 10.0 mio chacun ont été contractés pour 15 ans (0.55%) et 17 ans (0.7%), ce qui fait baisser le taux d'intérêt moyen à 2.15%.

En 2017, aucun nouvel emprunt n'a été contracté ; les remboursements effectués permettent de diminuer le taux moyen à 1.48% (sans CPPVF) et 1.96% (avec CPPVF).

b.3 Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 8.6 mio contre CHF 10.6 mio aux comptes 2016 et les amortissements complémentaires et extraordinaires se sont élevés à CHF 4.3 mio pour les financements spéciaux de la STEP et des canalisations contre CHF 3.9 mio aux comptes 2016.

La diminution des amortissements est due à la décision de débiter l'amortissement uniquement lorsque l'investissement était mis en service et aux délais étendus de finalisation d'objets d'investissement importants.

V. Analyse du bilan

1. Actif du bilan

	2017	2016	Ecart
Actif	394'815'822.36	365'827'020.13	28'988'802.23
Patrimoine financier	177'109'891.79	165'758'649.82	11'351'241.97
Disponibilités (liquidités)	36'034'962.54	20'169'031.09	15'865'931.45
Avoirs	-77'561'758.21	-49'534'976.14	-28'026'782.07
Placements	59'212'049.98	60'024'622.84	-812'572.86
Actifs transitoires	159'424'637.48	135'099'972.03	24'324'665.45
Patrimoine administratif	217'705'930.57	200'068'370.31	17'637'560.26
Investissements	194'079'382.53	175'274'044.07	18'805'338.46
Prêts et participations	20'440'715.64	21'401'193.84	-960'478.20
Subventions d'investissements	3'185'832.40	3'393'132.40	-207'300.00

Ci-dessous figurent les commentaires de l'évolution entre 2016 et 2017 :

Patrimoine financier

L'évolution des **disponibilités** fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ CHF 15.0 mio afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Les recettes fiscales supplémentaires des personnes morales sorties de leur régime fiscal particulier et reçues sous forme d'acomptes est à l'origine de la situation particulièrement favorable et exceptionnelle des liquidités, tout comme parallèlement le décalage dans le calendrier de réalisation de gros investissements (oppositions, etc.).

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2016 et 2017 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart négatif de CHF 28.0 mio entre 2016 et 2017 est dû à des impôts à encaisser plus importants que l'année dernière.

Les **placements** ont diminué de CHF 0.8 mio et sont stables par rapport à l'an dernier. Deux éléments distincts sont à l'origine de cet écart, à savoir le prêt octroyé à BFF SA de CHF 1.9 mio et la création d'un fonds d'amortissement des immeubles (en négatif de CHF 2.7 mio), qui annule et remplace le fonds de rénovation pour immeubles du patrimoine financier sous rubrique 2810.00 au passif du bilan.

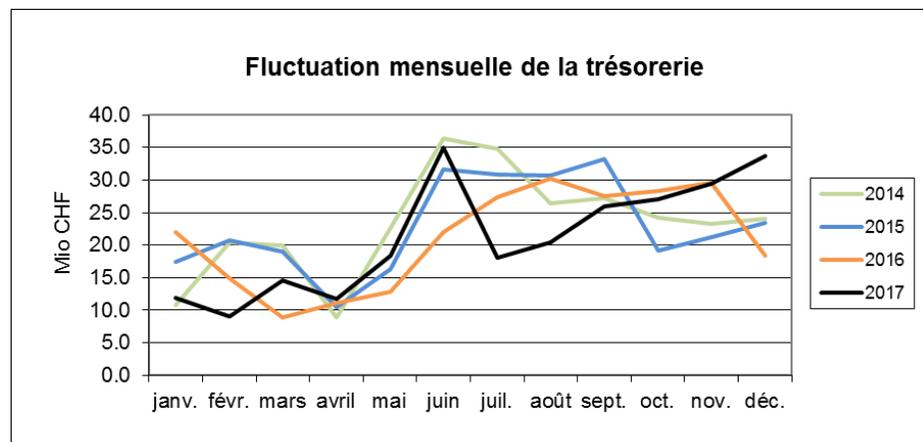
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

Patrimoine administratif

Les **investissements** ont augmenté de CHF 18.8 mio. Ils sont composés des nouveaux investissements diminués des amortissements effectués et des subventions reçues (voir détail dans le compte des investissements).

En ce qui concerne les **prêts et participations**, leur diminution a été de CHF 1.0 mio et concerne principalement les amortissements de la salle de spectacle Equilibre et de Nuithonie, ainsi que de la participation à l'extension de l'Hôpital cantonal ainsi que du réaménagement du site sportif St-Léonard.

La diminution des **subventions d'investissements** de CHF 0.2 mio est liée essentiellement aux amortissements de la halle des fêtes de St-Léonard.



Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Durant les mois de mars, avril et mai, la Ville de Fribourg ne reçoit pas d'acomptes d'impôt, ce qui explique la forte déclivité de la trésorerie durant cette période. Le taux "libor" (moins d'une année) actuellement extrêmement bas (négatif) permet d'obtenir des ponts de trésorerie bon

marché pour couvrir les besoins durant de courtes périodes (1 à 6 mois); cette possibilité a été utilisée en 2016 et 2017, ce qui a quelque peu lissé la fluctuation mensuelle.

2. Passif du bilan

	2017	2016	Ecart
Passif	-396'822'491.47	-365'827'020.13	-30'995'471.34
Engagements	-331'388'663.45	-316'430'894.82	-14'957'768.63
Engagements courants	-9'976'320.06	-11'083'816.12	1'107'496.06
Dettes à court terme	-11'000'000.00	0.00	-11'000'000.00
Dettes à moyen et long terme	-190'500'000.00	-202'500'000.00	12'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-47'705'289.85	-48'269'650.15	564'360.30
Provisions	-27'285'700.00	-12'169'000.00	-15'116'700.00
Passifs transitoires	-44'921'353.54	-42'408'428.55	-2'512'924.99
Réserves	-23'930'463.29	-15'342'925.44	-8'587'537.85
Fortune	-41'503'364.73	-34'053'199.87	-7'450'164.86

Le mouvement de CHF 1.1 mio dans les **engagements courants** s'explique principalement par le solde du compte courant de l'Etat (CHF 2.5 mio) ainsi que la variation du solde des créanciers (CHF 0.3 mio). Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de CHF 60.0 mio de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** se chiffrent à CHF 11.0 mio, les ponts de trésorerie auxquels la Ville a eu recours pendant l'année sont visibles dans le tableau d'évolution de la trésorerie ci-dessus. En 2017, la Ville a eu

seulement recours à des dettes à court terme, en raison des rentrées fiscales supérieures aux attentes, ce qui est globalement positif.

Les **dettes à court, moyen et long terme**, dont les explications sont approfondies dans le chapitre des charges financières, diminuent de CHF 1.0 mio en 2017 et permettent à la Ville de faire face à ses besoins d'investissements.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014 y figure le prêt initial de CHF 46.8 mio de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.25%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1.6 mio. La contrepartie de ce passif se trouve en actif dans « Autres biens, capitalisation de la Caisse de prévoyance ». En 2016, un compte a été créé conformément à une convention avec Groupe E dans le cadre du financement des prestations de caisse de prévoyance pour les employés qui ont été transférés des Services industriels à Groupe E Celsius et qui restent affiliés à la CPPVF.

La rubrique "**Provisions**" a augmenté de CHF 15.1 mio suite à la création de la provision PF 17 (CHF 12.0 mio) et l'attribution aux provisions pour sites pollués (CHF 0.5 mio), pour risques juridiques (CHF 1.9 mio), pour vacances et heures supplémentaires du personnel (CHF 1.0 mio) et suite à l'adaptation à la baisse de la provision pour pertes sur débiteurs (CHF 0.3 mio).

Les **passifs transitoires** (CHF +2.5 mio) comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est comptabilisée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2017, ce compte de réactivation a augmenté de

CHF 2.1 mio et représente la majeure partie de l'évolution de cette rubrique.

La rubrique des **réserves** a été augmentée de CHF 8.6 mio, notamment en raison de l'attribution de CHF 2.5 mio à la réserve de politique foncière communale, celle de CHF 1.0 mio aux établissements scolaires, CHF 0.6 mio à la STEP pour son fonctionnement et celle de CHF 0.4 mio pour la réserve de places de parcs publiques. A noter la création de comptes pour rénovation des immeubles des trois Cycles d'orientation, afin de répondre aux exigences de suivi du financement de ces objets, pour un montant total de CHF 6.3 mio, alors que le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier a été mis à zéro et remplacé par un « fonds d'amortissement des immeubles à l'actif du bilan (rubrique 1239.99).

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2017 de CHF 7.5 mio.

VI. Compte des investissements 2017

Le compte des investissements 2017 présente une dépense brute de CHF 27.0 mio et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 3.7 mio déduites) de CHF 23.4 mio.

Le budget 2017 (avec les crédits d'investissements votés en 2017 par le Conseil général) présentait un montant de CHF 89.1 mio. Il faut rappeler que les investissements présentés dans le budget sont toujours les montants totaux de l'investissement à reporter sur la période de construction, souvent plusieurs exercices comptables. Les investissements non terminés ou encore en cours seront intégrés aux comptes d'investissement futurs.

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 3.6 mio contre un budget à zéro. Des subventions ont été encaissées pour les objets suivants : école du Botzet (CHF 0.1 mio), école de la Heitera (CHF 0.2 mio), DOSF (CHF 1.0 mio), mesures de la Vallée du Gottéron (CHF 0.5 mio), mesures d'assainissement du bruit (CHF 0.2 mio) et mesures d'accompagnement Poya (CHF 0.1 mio). A cela s'ajoutent les revenus de taxe de raccordement (CHF 1.3 mio) ainsi que la vente du réseau de bornes hydrantes à Eaux de Fribourg SA pour un montant de CHF 0.1 mio.

Investissements clôturés au 31.12.2017

Ci-après se trouve le tableau récapitulatif de tous les investissements bouclés au 31.12.2017. Le solde non utilisé (CHF 1.9 mio, soit la différence entre les montants votés et les montants dépensés) permet d'augmenter d'autant la capacité de financement de projets d'investissement futurs.

Étiquettes de lignes	Montant Inv. Total	Montant voté	Montant à la charge de la Ville	Date de vote	Dép > 10%
Administration générale					
110.506.06					
Système de timbrage et de badges 2014	29'653.20	30'000.00	29'653.20	17.12.2013	
Ecoles					
300.506.17					
Achat matériel informatique et mobilier 2016	300'411.60	300'000.00	300'411.60	15.12.2015	
612.503.95					
DOSF Juracad : participation	178'200.00	200'000.00	178'200.00	16.12.2014	
Génie-civil					
510.506.00					
Appareils pour atelier des Neigles : menuiserie	106'023.70	110'000.00	106'023.70	13.12.2016	
520.501.02					
Mesures d'assainissement contre le bruit 2014	700'000.00	700'000.00	700'000.00	17.12.2013	
520.501.06					
Complément aux mesures d'accompagnement Poya	294'835.50	300'000.00	147'417.75	15.12.2015	
520.501.09					
Place Jean-François-Reyff	304'535.50	300'000.00	304'535.50	15.12.2015	
520.501.17					
Ouvrage d'art : Pont de Zähringen	55'106.45	50'000.00	55'106.45	13.12.2016	10.21% 1)
520.501.18					
Ouvrage d'art : Pont des Neigles, étude	50'834.35	50'000.00	50'834.35	13.12.2016	
520.506.14					
Remplacement véhicules 2015	553'226.25	570'000.00	545'126.25	15.12.2014	
520.506.15					
Remplacement saleuses 2015	111'817.65	130'000.00	111'817.65	15.12.2014	
520.506.16					
Remplacement véhicules 2016	272'810.95	280'000.00	251'750.95	15.12.2015	
520.506.17					
Saleuses / remplacement 2017	43'379.30	50'000.00	43'379.30	13.12.2016	
520.506.18					
Véhicules / remplacements 2017	223'327.00	290'000.00	223'327.00	13.12.2016	
523.501.02					
Eclairage public renouvellement 2013	499'999.95	500'000.00	499'999.95	18.12.2012	
523.501.03					
Eclairage public renouvellement 2014	500'000.00	500'000.00	500'000.00	17.12.2013	
531.501.08					
Décharge de Châtillon complément étape 4	2'474'648.00	3'500'000.00	2'474'648.00	13.12.2011	
532.501.41					
Collecteur d'évacuation des eaux 2012	2'502'671.30	2'500'000.00	2'502'671.30	13.12.2011	
532.501.44					
Collecteur d'évacuation des eaux 2015	3'500'000.00	3'500'000.00	3'500'000.00	16.12.2014	
532.506.04					
STEP renouvellement installations 2014	100'175.80	100'000.00	100'175.80	17.12.2013	
Informatique					
700.506.34					
Remplacement téléphones et infrastructures écoles	97'290.80	100'000.00	97'290.80	13.12.2011	
700.506.45					
Extension fibre optique 2016 + redondance DC2	72'593.40	70'000.00	72'593.40	15.12.2015	
Police locale et mobilité					
401.506.19					
Appareils de saisie portable pour amendes d'ordre	154'894.35	150'000.00	154'894.35	17.12.2013	
420.506.30					
PPS - extension réseau d'hydrantes 2017	0.00	100'000.00	0.00	13.12.2016	

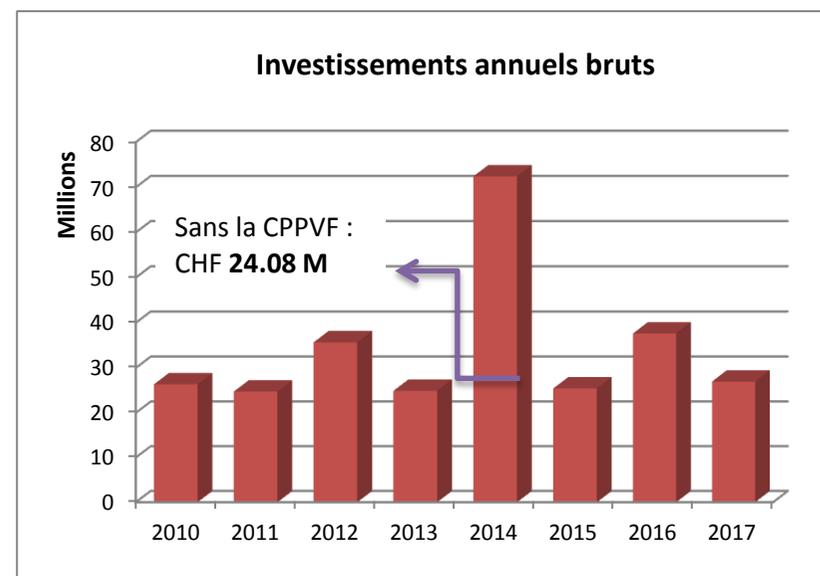
Étiquettes de lignes	Montant Inv. Total	Montant voté	Montant à la charge de la Ville	Date de vote	Dép > 10%
Sports					
915.503.01					
Piscine du Levant - nouvelles normes filtration + sable	126'800.00	126'800.00	126'800.00	29.09.2015	
Piscine du Levant : filtration/traitement de l'eau	108'375.75	100'000.00	108'375.75	15.12.2015	
915.503.02					
Piscine du Levant : Chauffage CAD	246'846.95	220'000.00	246'846.95	15.12.2015	12.20% 2)
Urbanisme et Architecture					
611.503.22					
Hôpital des Bourgeois : détection incendie	150'710.55	160'000.00	150'710.55	16.12.2014	
611.503.23					
Hôpital des Bourgeois, réaffect. Auberge de jeunesse étude	44'427.15	50'000.00	44'427.15	15.12.2015	
611.503.25					
Sécurité et normes incendies, électricité 2016	77'291.75	75'000.00	77'291.75	15.12.2015	
612.503.00					
Accueil extrascolaire du Jura/salle de classes - 4 pavillons	1'633'357.25	2'000'000.00	1'259'792.29	16.12.2014	
612.503.04					
Ecole de la Vignettaz : concours	367'914.45	450'000.00	367'914.45	15.12.2015	
612.503.08					
Etude/réalisation de 3 Pavillons scolaires suppl. pour Vignettaz	100'614.60	100'000.00	100'614.60	21.01.2013	
612.503.12					
Ecole de la Vignettaz : construction de 3 pavillons scolaires	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	13.12.2016	
612.503.97					
Ecole Heitera : remplacement fenêtres	546'815.55	550'000.00	546'815.55	15.12.2015	
613.503.35					
Gottéron 13 : transformation en logements après Frima, études	0.00	135'000.00	0.00	13.12.2016	
614.503.01					
Site des Neigles, remplacement portes d'atelier	64'178.85	80'000.00	64'178.85	15.12.2015	
614.506.00					
Changement centrale de commande informatique des serres	41'578.95	50'000.00	41'578.95	15.12.2015	
616.503.02					
Extension de la caserne des pompiers	1'048'925.50	1'025'000.00	1'048'925.50	31.05.2016	
618.503.31					
Espace Jean Tinguely : climatisation	75'000.00	75'000.00	75'000.00	13.12.2011	
620.501.07					
Réaménagement place et avenue de la Gare	207'572.85	200'000.00	207'572.85	18.12.2012	
620.501.25					
Etudes revitalisation Ville historique 2013	99'887.60	100'000.00	99'887.60	18.12.2012	
620.501.26					
Révision du PAL 2014	394'257.10	380'000.00	394'257.10	07.04.2014	
620.501.33					
Cordeliers-Grabensaal : liaison piétonne publique	96'329.50	130'000.00	96'329.50	16.12.2014	
620.501.35					
St-Léonard : études urbanistiques	95'489.40	100'000.00	95'489.40	16.12.2014	
620.501.67					
Révision du PAL	99'999.80	100'000.00	99'999.80	21.12.2010	
621.506.13					
Remplacement véhicules 2015	60'093.45	70'000.00	60'093.45	16.12.2014	
621.506.15					
Parcs et Promenades - cimetière; véhicules / remplacement 2017	79'661.40	105'000.00	69'661.40	13.12.2016	
Total général	20'392'563.45	22'261'800.00	19'832'420.74		

Deux objets font l'objet d'un dépassement de plus de 10%, à savoir l'ouvrage d'art du pont de Zaehringen et la piscine du Levant. Les raisons en sont les suivantes :

- 1) Pont de Zaehringen: Un mandat d'études a été adjugé à un bureau d'ingénieurs pour un montant global de CHF 106'600.- HT pour l'inspection principale du pont, la vérification de la capacité portante de ses éléments structuraux et l'évaluation de la faisabilité de la mise en place de filets de protections contre les suicides. Les montants payés en 2017 toutes taxes comprises pour les prestations du bureau d'ingénieurs présentent un dépassement de CHF 3'506.45 hors TVA. Parallèlement, le service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie a également mis en place un groupe de travail et fait appel à un psychiatre expert de la question des suicides. Les prestations d'honoraires relatives à la participation de cet expert au groupe de travail ont également été affectées à cette rubrique budgétaire. Ces éléments conjugués expliquent le dépassement de CHF 5'106.45, soit 10,2% du crédit voté.
- 2) Piscine du Levant, Chauffage à distance : Le coût d'investissement prévu de CHF 220'000.- a été dépassé de 12.2% suite à un surcoût imprévisible lié à l'installation d'une deuxième unité mobile de chauffage temporaire pendant les travaux.

Depuis 2010, les investissements bruts se sont élevés à CHF 274.2 mio. Ces investissements se répartissent comme suit :

2010	CHF	26'357'454
2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'455
2014	CHF	72'420'812
2015	CHF	25'453'079
2016	CHF	37'638'884
2017	CHF	26'987'128
Total	CHF	<u>274'234'957</u>



Ce tableau récapitulatif montre une augmentation du volume des investissements en 2012 et 2016, qui permet à la Ville de Fribourg de maintenir et d'améliorer ses infrastructures. Le niveau d'investissement

moyen, sans considérer la capitalisation de la Caisse de prévoyance en 2014, se situe à CHF 28.2 mio par an depuis 2010.

Voici quelques indicateurs qui montrent l'évolution entre les deux derniers exercices comptables :

	2017	2016
Revenus courants (revenus bruts ./ imputations internes)	230'322'193.78	219'766'471.79
Charges courantes (charges brutes ./ imputations internes)	222'872'025.92	212'671'865.89
Excédent des recettes	7'450'167.86	7'094'605.90
Investissements nets (bruts ./ recettes d'investissements)	23'357'229.85	33'251'388.74
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	20'285'340.15	21'569'477.40
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	17'972'225.42	25'871'123.14
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'588'230.77	5'061'786.61

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2017	2016
a) La couverture des charges (C1) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	3.34%	3.34%
b) La capacité d'autofinancement (C2) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	8.81%	9.81%
c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	76.95%	77.80%
d) Le poids des intérêts passifs (C4) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	2.43%	2.30%

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que la situation financière de la Ville, par rapport à l'année précédente, est relativement similaire (objectif : s'éloigner de la zone rouge au centre du graphique). Elle est stable quant au ratio de couverture de ses charges, elle se détériore très légèrement dans les domaines de la capacité d'autofinancement (C2) et de financement des investissements (C3) mais s'améliore dans le poids de ses intérêts passifs. La détérioration des indicateurs C2 et C3 sont cependant à relativiser, car ils prennent en compte le résultat du compte de fonctionnement après attribution à la provision PF 17. Avant cette attribution, l'image se révèle bien meilleure en 2017 qu'en 2016. Le ratio de fonds propres, qui montre le niveau des fonds propres à la libre disposition de la Ville, augmente d'ailleurs de 9.3% à 10.5%, ce qui est très positif.

A noter que tous ces indicateurs feront l'objet d'une redéfinition suite à l'entrée en vigueur de la LFCo en 2021.

Représentation graphique des indicateurs

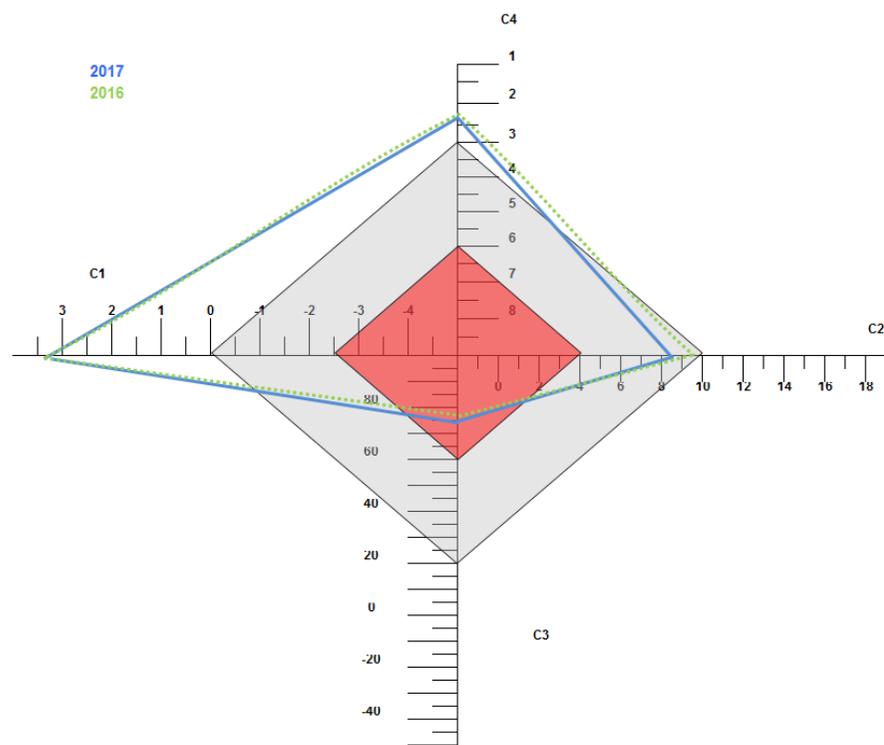


Tableau des flux de trésorerie 2017

En millions de francs	Compte 2017
Résultat du compte de fonctionnement	7.5
Amortissements	12.8
Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)	22.4
Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)	42.7
Dépenses	30.6
<i>Investissements</i>	27.0
<i>Désinvestissement</i>	3.6
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement	25.8
Free Cashflow	16.9
Augmentation de capital étranger	11.0
Remboursement de capital étranger	-12.0
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement	
= Besoin de trésorerie supplémentaire	-1.0
Fluctuation de trésorerie	15.9
Liquidités au 01.01	20.2
Liquidités au 31.12	36.0
Fluctuation de trésorerie	15.9

VII. Conclusion

L'année 2017 est marquée par les éléments principaux suivants :

- une forte progression des recettes fiscales des personnes morales dans le cadre de la sortie volontaire de régimes fiscaux préférentiels.
- L'alimentation de la réserve de politique foncière active, aux établissements scolaires ainsi que le renouvellement de l'affectation à la provision pour faire face aux charges futures des sites pollués identifiés, celle pour les soldes d'heures et de vacances du personnel administratif et d'exploitation, sans oublier les provisions PF 17 et risques juridiques.
- un résultat 2017 de la grande majorité des Services de la Ville de Fribourg respectant le budget octroyé.

En effet, il convient de souligner, pour la majorité des rubriques, une gestion stricte et fidèle du budget qui permet à la Ville de respecter la ligne financière qui avait été approuvée par le Conseil général suite à l'établissement du budget 2017.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement urbain (écoles, agglomération, sites prioritaires) en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales 2017 et l'augmentation des charges liées principalement concernant les charges du personnel, surtout en raison du recul des impôts sur le revenu des personnes physiques et l'effet que le PF 17 aura dès 2020 sur les revenus fiscaux des personnes morales, mais également et surtout sur la pérennité financière des ressources.

Le bon résultat de l'exercice 2017 permettra d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, tout en conservant ou améliorant les prestations aux habitants et en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges,
- continuer à assurer les revenus actuels et trouver des nouvelles ressources financières pérennes,
- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales et viser des synergies,
- continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises PF 17, notamment avec le canton par l'intermédiaire de l'ACF,
- poursuivre l'amélioration des processus internes dans la recherche d'efficacité et d'efficience (mot-clé SCI, système de contrôle interne),
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière (écoles, PA2, PA3, sites prioritaires du développement communal), surtout en regard des décisions récentes de la Confédération quant au financement moins élevé que prévu des mesures d'agglomération du PA3 (négociation encore en cours).

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

**Le Conseil communal demande au Conseil général
d'approuver les comptes 2017 de la Ville de Fribourg tels
qu'il les a arrêtés.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

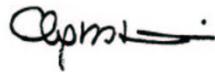
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Thierry Steiert

La Secrétaire de Ville :



Catherine Agustoni

Annexe : un projet d'arrêté

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

vu

Fribourg, le

- la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message du Conseil communal n° 29, du 17 avril 2018 ;
- le Rapport de l'organe de révision ;
- le Rapport de la Commission financière,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor

a r r ê t e :

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	256'625'322.43
Total des charges	<u>249'175'157.57</u>
d'où un excédent de revenus de	<u><u>7'450'164.86</u></u>